

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 38

Le mardi 7 avril 1992

Le jeudi 9 avril 1992

Le mardi 5 mai 1992

Président: Harry Brightwell

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 38

Tuesday, April 7, 1992

Thursday, April 9, 1992

Tuesday, May 5, 1992

Chairperson: Harry Brightwell

Procès-verbaux et témoignages

and Evidence of the Standing

Agriculture

Agriculture

SUR LA VOIE

d'une

CONCERNANT

CONCERNING

Étude de l'état de

agriculture viable et durable

report on sustainable

Travaux lechés

Private business

Y COMPRIS

INCLUDING

Le deuxième rapport à la Chambre

The Second Report to the House

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

Mai 1992

Troisième session de la trentième législature du Québec
1991-1992

Third Session of the Thirtieth Parliament
1991-1992





Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente : Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 38

Le mardi 7 avril 1992

Le jeudi 9 avril 1992

Le mardi 5 mai 1992

Président: Harry Brightwell

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 38

Tuesday, April 7, 1992

Thursday, April 9, 1992

Tuesday, May 5, 1992

Chairperson: Harry Brightwell

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Agriculture

Agriculture

CONCERNANT:

Étude de l'ébauche du rapport sur l'agriculture viable

Travaux futurs

Y COMPRIS:

Le deuxième rapport à la Chambre

RESPECTING:

Consideration of the draft report on sustainable agriculture

Future business

INCLUDING:

The Second Report to the House

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Comité permanent de l'agriculture

PRÉSIDENT : Harry Brightwell

VICE-PRÉSIDENTS : Gaby Larrivée
Maurice Foster

MEMBRES

Vic Althouse

Murray Cardiff

Len Gustafson

John Harvard

Al Horning

Ken Hughes

Rod Laporte

Joe McGuire

Ken Monteith

Bob Porter

Lyle Vanclief

GREFFIÈRE DU COMITÉ :

Carmen DePape

DU SERVICE DE RECHERCHE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :

Sonya Dakers, coordonnatrice de la recherche

Membres du Comité permanent de l'agriculture



Harry Brightwell
Président
Progressiste conservateur
Perth—Wellington—Waterloo (Ontario)



Vic Althouse
Néo-démocrate
Mackenzie (Saskatchewan)



Murray Cardiff
Progressiste conservateur
Huron—Bruce (Ontario)



Maurice Foster
Vice-président
Libéral
Algoma (Ontario)



Len Gustafson
Progressiste conservateur
Souris—Moose Mountain
(Saskatchewan)



John Harvard
Libéral
Winnipeg St. James (Manitoba)



Al Horning
Progressiste conservateur
Okanagan Centre
(Colombie-Britannique)



Ken Hughes
Progressiste conservateur
MacLeod (Alberta)



Rod Laporte
Néo-démocrate
Moose Jaw—Lake Centre
(Saskatchewan)



Gaby Larrivée
Vice-président
Progressiste conservateur
Joliette (Québec)



Joe McGuire
Libéral
Egmont
(Île-du-Prince-Édouard)



Ken Monteith
Progressiste conservateur
Elgin—Norfolk (Ontario)



Bob Porter
Progressiste conservateur
Medicine Hat (Alberta)



Lyle Vanclief
Libéral
Prince Edward—Hastings
(Ontario)

Le Comité permanent de l'agriculture

MOT DU PRÉSIDENT a l'honneur de présenter son xi

AVANT-PROPOS **DEUXIÈME RAPPORT** xii

RÉSUMÉ xv

Conformément au mandat qui lui a été confié aux termes de l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié ce qu'on entend par agriculture durable et comment elle s'inscrit dans l'orientation et les objectifs à long terme de l'agriculture. Ce rapport contient les constatations et les recommandations du Comité.

CHAPITRE UN – INTRODUCTION 1

CHAPITRE DEUX – POURQUOI UNE AGRICULTURE DURABLE? 5

CHAPITRE TROIS – VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE 7

3.1 Vision à long terme 11

3.2 Le dialogue 11

3.3 Nourriture bon marché ou sécurité alimentaire? 12

3.4 L'exportation 14

3.5 Structure future de l'agriculture et modes de gestion 15

CHAPITRE QUATRE – LE DÉFI DE LA GESTION 19

4.1 Le concours de l'agriculteurs 19

4.2 Le caractère individuel de la gestion durable 20

4.3 Exemples pratiques de techniques durables 20

4.3.1 Rotation des bœufes 21

4.3.2 Procédés culturels axés sur la conservation 21

4.3.3 L'approche graduelle 22

4.3.4 Systèmes d'agriculture intégrés 23

4.4 Systèmes durables et gouvernement 24

4.5 Un plan agricole axé sur la conservation 25

4.6 Observance intégrale 26

4.7 Politiques et programmes existants 27

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	xi
AVANT-PROPOS	xiii
RÉSUMÉ	xv
LISTE DES RECOMMANDATIONS	xxix
CHAPITRE UN — INTRODUCTION	1
CHAPITRE DEUX — POURQUOI UNE AGRICULTURE DURABLE?	5
CHAPITRE TROIS — VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE	11
3.1 Vision à long terme	11
3.2 Le dialogue	11
3.3 Nourriture bon marché ou autosuffisance?	12
3.4 L'exportation	14
3.5 Structure future de l'agriculture et éthique de gestion	15
CHAPITRE QUATRE — LE DÉFI DE LA GESTION	19
4.1 Le continuum de l'agriculture	19
4.2 Le caractère individuel de la gestion durable	20
4.3 Exemples pratiques de techniques durables	20
4.3.1 Rotation des récoltes	21
4.3.2 Procédés cultureux axés sur la conservation	21
4.3.3 L'approche graduelle	22
4.3.4 Systèmes d'agriculture intégrés	23
4.4 Systèmes durables et gouvernement	24
4.5 Un plan agricole axé sur la conservation	25
4.6 Observance intégrale	26
4.7 Politiques et programmes existants	27

CHAPITRE CINQ — INFORMATION EN VUE DE L'ADAPTATION	31
5.1 Cadre actuel du transfert technologique	31
5.2 Modèle de recherche révisé	32
5.3 Le transfert technologique en évolution	33
5.3.1 Le programme <i>Save Our Soils</i> de la Saskatchewan	33
5.3.2 Perfectionnement de l'équipement	33
5.3.3 Programme d'amélioration des milieux terrestre et aquatique de l'Ontario	34
5.3.4 Programme de gestion des terres	36
5.3.5 L'initiative Conservation 2000 de l'Alberta	37
5.4 Mesures d'encouragement et obstacles	37
CHAPITRE SIX — CONCLUSION	43
BIBLIOGRAPHIE	45
ANNEXE A — LISTE DES TÉMOINS	47
ANNEXE B — LISTE DES MÉMOIRES	53
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	57
PROCÈS-VERBAUX	59

Mot du président

À mon avis, cette étude est importante et tombe à point nommé, car plus la conjoncture économique est incertaine, plus nos richesses naturelles sont menacées.

Combien de témoins nous ont affirmé qu'ils seraient de bons intendants de nos ressources naturelles s'ils en avaient les moyens! Nos ressources ont déjà commencé à se détériorer. Si nous ne renversons pas la vapeur, c'est la survie même de nos agriculteurs qui sera menacée.

Certains agriculteurs sont déjà conscients des problèmes et font leur part pour que le Canada conserve sa capacité de production. J'espère que vous sentirez au fil des pages qui suivent l'optimisme qui s'est dégagé des propos de nombreux témoins.

Vous remarquerez sans doute que le rapport reste silencieux sur un ou deux sujets importants qui devraient être traités dans le contexte de l'agriculture durable, notamment la question des changements climatiques. Les 23 et 24 avril 1990, j'ai tenu, en ma qualité de président du Comité de l'agriculture, une tribune parlementaire sur cette question. Ce fut l'occasion de discussions très intenses entre les huit comités de la Chambre des communes qui y ont participé. Cette tribune a permis de faire le point sur les idées qui ont actuellement cours en matière d'énergie, de transport, de pêche, d'agriculture et dans d'autres secteurs. Elle a contribué à faire ressortir la contribution de l'agriculture à l'effet de serre, mais aussi la vulnérabilité de l'agriculture à la variabilité grandissante et imprévisible des conditions dans lesquelles elle est pratiquée.

Le secteur de l'agriculture contribue à l'effet de serre parce qu'il consomme des combustibles fossiles. L'agriculture primaire est responsable d'environ 3 p. 100 de la consommation totale d'énergie au Canada. Des travaux considérables sont menés dans le secteur agricole en vue de remplacer les combustibles fossiles par d'autres sources d'énergie. La biotechnologie contribuera peut-être à rendre plus concurrentiels certains combustibles comme l'éthanol. D'autres tribunes se sont penchées sur le recours à des combustibles de remplacement; le Comité est d'avis que leur utilisation dans le secteur agricole est une question assez importante pour faire l'objet d'une étude distincte.

Pour ce qui est des répercussions de certaines activités sur l'agriculture, le Comité s'est limité à la perte de terres agricoles au profit du développement urbain. Il s'est donné pour objectif particulier de favoriser un meilleur dialogue entre les collectivités rurales et urbaine. Ce dialogue ne sera possible que si les conflits, notamment au sujet de l'utilisation des terres, sont réglés équitablement.

La diversité génétique est une question qui revêt aussi une grande importance pour la préservation de l'environnement. Le sujet n'a pas été traité en profondeur mais plus d'un témoin a souligné la nécessité de préserver les ressources génétiques. Voilà une autre question qu'il faudra un jour examiner plus à fond.

Nous traitons dans le rapport des questions soulevées et débattues par la majorité des témoins. De nombreux thèmes communs ressortent, dont il sera question dans les pages qui suivent.

Je saisis ici l'occasion de remercier tous les témoins pour leurs propos réfléchis, qui ont aidé le Comité dans la rédaction de son rapport. Mes remerciements vont aussi au personnel du Comité pour son appui, entre autres, à M^{me} Carmen DePape, greffière, qui a veillé à l'organisation administrative, et à M^{me} Sonya Dakers, attachée de recherche à la Bibliothèque du Parlement, dont les recherches attentives nous ont été d'un précieux secours pour produire le présent rapport.

Enfin, j'aimerais remercier les membres du comité directeur, MM. Vic Althouse (Mackenzie), Maurice Foster (Algoma) et Gabriel Larrivée (Joliette) de leur inestimable contribution.

Le président du Comité permanent de l'agriculture,

Harry Brightwell

Avant-propos

Voilà maintenant vingt ans que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain tenue à Stockholm a attiré l'attention mondiale sur le fait que notre planète en dégradation n'est pas partagée également entre tous ses habitants et que ses ressources limitées sont surexploitées par trop de gens. Depuis, différents rapports sont venus étayer la nécessité d'agir au niveau mondial pour lutter contre la dégradation de l'environnement et s'orienter vers ce que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a appelé le développement durable dans son rapport *Notre avenir à tous*. Elle dit dans ce rapport que le développement durable n'est pas un état d'équilibre mais plutôt un processus dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins actuels aussi bien qu'à venir. C'est dans ce contexte que nous devons vérifier si l'industrie alimentaire et l'agriculture telle qu'elle est pratiquée au Canada nous permettront de léguer aux générations futures des ressources égales à ce qu'elles sont aujourd'hui.

Dans les cent vingt-cinq années écoulées depuis la Confédération, le Canada s'est doté d'un système agro-alimentaire remarquable. Il s'agit d'un système très complexe, marqué par d'importantes différences régionales reflétant notre géographie, notre climat, nos ressources en sols et en eau, et la répartition de nos habitants et de nos industries. Il s'agit aussi d'un système très interdépendant, sensible aux marchés mondiaux, à l'offre de main-d'oeuvre et de capitaux, au transport, aux politiques gouvernementales et à une foule d'autres conditions créées par l'homme et par la nature. Dans ce système complexe, le moteur premier de la productivité est le producteur. C'est aux agriculteurs qu'il incombe d'assurer la durabilité; or, ces mêmes agriculteurs traversent actuellement une période difficile. Les prix mondiaux sont tellement déprimés, notamment dans le secteur des grains, que les céréaliculteurs, qui exploitent la majorité de nos terres cultivées, ne tirent pas assez de revenus pour soutenir leur exploitation ou pour cultiver leur terre en bons intendants des ressources du sol. Les pouvoirs publics ont offert de l'aide financière dans le cadre de divers programmes mais les incertitudes qui entourent les pratiques commerciales à l'échelle mondiale et l'absence d'une vision claire de ce qu'attendent les Canadiens de l'industrie agricole empêchent l'élaboration de politiques à long terme axées sur la forme de durabilité qu'il faut assurer à notre agriculture.

Il faut de toute urgence amener la société canadienne à discuter de ce qu'elle attend du système agro-alimentaire et de ce que les Canadiens sont prêts à payer pour y arriver. Les Canadiens veulent-ils que le système agro-alimentaire

- offre une source sûre d'approvisionnement en produits locaux?
- fasse vivre 300 000 familles d'agriculteurs? 150 000 familles d'agriculteurs?
- soit le moteur de l'économie rurale?
- contribue de façon substantielle à notre balance commerciale?

- joue un rôle majeur dans la préservation d'un milieu rural sain et attrayant?
- soutienne les habitats de la faune?
- soit une source d'aliments peu coûteux?

On pourrait aborder de nombreuses autres questions de façon à ce que non seulement les agriculteurs mais aussi la population entière établissent les objectifs de cet important volet de l'activité canadienne, pour élaborer ensuite les politiques qui permettront de les réaliser. Dans les années 60, les Canadiens ont débattu publiquement des objectifs d'un système de santé et après s'être entendus, ils ont instauré un système véritablement canadien qui fait l'envie du monde entier. Le système agro-alimentaire aurait-il une importance moindre?

On ne pourrait trouver meilleur moment pour lancer le débat. Le monde entier aura les yeux tournés vers la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui aura lieu à Rio de Janeiro, en juin 1992, et il est à prévoir que l'agriculture mondiale y occupera une place de premier rang. Le Canada est comblé par la richesse de ses ressources humaines et naturelles dans le secteur agricole et il peut prendre ses propres décisions sur la façon dont il va déployer ces ressources pour servir la société dans le contexte mondial du développement durable. Nous devons définir les aspects sociaux, politiques, écologiques et économiques de l'agriculture durable en fonction de normes canadiennes, de manière à pouvoir dresser une liste d'objectifs bien canadiens qui seront une source d'inspiration pour tous.

Le président de l'Institut agricole du Canada,

F.L. McEwen

Résumé

POURQUOI UNE AGRICULTURE DURABLE?

Au Canada, nous avons toujours bénéficié de réserves alimentaires abondantes, nutritives et peu coûteuses. Nous avons eu tendance à prendre ce privilège pour un droit; pourtant, nombreux sont ceux qui, ailleurs dans le monde, n'ont pas notre chance. Nous avons pris pour acquis notre capacité de produire des aliments, et jusqu'à récemment nous ne nous sommes pas interrogés sur l'épuisement possible des ressources naturelles à l'origine de cette abondance de nourriture. Les agriculteurs se trouvent soudainement aux prises avec les exigences changeantes des consommateurs en ce qui concerne l'alimentation, la santé et la sécurité, de même qu'avec les décrets des écologistes sur la qualité de l'environnement. On demande aux agriculteurs de relever ces défis en période de crise économique.

Dans les pages qui suivent, le Comité examine ce que représente l'agriculture durable et comment elle s'inscrit dans l'orientation à long terme et dans les objectifs de l'agriculture, puis il explore les divers éléments d'un cadre essentiel à un système alimentaire durable. On définit ensuite la progression vers la durabilité, les participants essentiels, ainsi que leur rôle respectif. On détermine le type d'information qu'exige la transition vers l'agriculture durable, ainsi que les éléments qui empêchent et qui favorisent l'adoption et l'adaptation. Certaines conclusions générales sont ensuite offertes.

Les témoignages ont fait ressortir de façon très manifeste que la définition de l'agriculture durable porte à confusion. L'expression n'a pas la même signification pour tout le monde. On a affirmé au Comité qu'il fallait définir les secteurs importants pour qu'on y investisse maintenant de façon à mieux s'assurer d'en disposer à l'avenir. Mais ceci ne nous renseigne pas toujours sur le sens du mot durable. Si l'utilisation d'un produit chimique particulier accroît la production à court terme, mais est plus nocive pour la santé à long terme, peut-on qualifier ce genre de production de durable? Le terme «durable» est manifestement relié d'une certaine façon à la capacité d'assumer des conséquences à long terme et à ce que nous sommes prêts à préserver pour les générations futures.

Les membres du Comité croient qu'il est essentiel d'encourager l'adoption d'un modèle de production alimentaire qui soit profitable aux producteurs et qui favorise en même temps la durabilité de l'agriculture. On a affirmé de façons diverses au Comité que, par nature, les agriculteurs sont de bons intendants, s'ils peuvent se le permettre. Dans les pages qui suivent, les membres du Comité espèrent prouver que cet objectif n'est pas irréalisable.

Tant que nous ne définirons pas l'agriculture que nous souhaitons pour l'avenir, la signification d'«agriculture durable» continuera de susciter une polémique. Aux yeux des membres du Comité, l'agriculture est à la croisée des chemins, là où le vieux principe selon lequel, pour employer l'expression d'un député, il faut «cultiver, cultiver, cultiver» est démodé, mais où le débat sur son remplacement vient tout juste de s'ouvrir. Le débat doit être beaucoup plus large et s'étendre au-delà de la ferme, s'il doit nous aider à définir les objectifs

du système agro-alimentaire du Canada. Il doit mener à une politique nationale exprimant ce que l'agriculture est censée fournir au Canada et à laquelle tous les secteurs pourraient participer.

- 1. Le Comité recommande que l'agriculture durable soit reconnue comme étant une partie essentielle de la vie canadienne. (p. 9)**
- 2. Le Comité recommande que toute reconnaissance de la durabilité de l'agriculture comprenne la nécessité d'assurer la stabilité économique, sociale et environnementale des agriculteurs. (p. 9)**

VERS UNE STRATÉGIE À LONG TERME

Ce besoin d'une vision à long terme de l'agriculture a été souvent mentionné. Selon la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), cette vision à long terme est indissociable d'une compréhension de l'agriculture durable. «Nous voulons parler essentiellement de la stabilité à long terme de l'industrie et du maintien d'une infrastructure rurale viable et d'un environnement sain.» (Fascicule 16:4, 26-11-1991).

L'étude de la durabilité peut fournir l'occasion de nous demander quel type d'agriculture nous voulons et quelle orientation on devrait lui donner. En tant que société, nous devons déterminer si oui ou non l'agriculture est une manière de vivre ou simplement une entreprise ordinaire, si oui ou non on considère que la nourriture est essentielle à la vie ou si elle se résume à des denrées que l'on achète et que l'on vend, enfin, si oui ou non l'agriculture, avec son esprit communautaire rural, a une valeur intrinsèque ou s'il ne vaut pas la peine de la préserver.

Les consommateurs ne sont pas nécessairement au courant des exigences monétaires et environnementales qu'ils imposent aux producteurs et pourraient être surpris de la réaction de ces derniers. Il faut donc entretenir un dialogue au sein de la société canadienne sur la valeur du secteur de la production alimentaire et sur le rôle de la société dans la survie de ce secteur, de façon à veiller à ce que tous comprennent le point de vue des autres.

- 3. Le Comité recommande au gouvernement fédéral de définir les objectifs nationaux à long terme d'un système agro-alimentaire durable. (p. 16)**
- 4. Le Comité recommande au gouvernement fédéral de susciter au sein de la société canadienne un dialogue qui reconnaîtra la valeur intrinsèque de la production alimentaire et qui contribuera à la formulation d'une politique agricole à long terme. (p. 16)**

NOURRITURE BON MARCHÉ OU AUTOSUFFISANCE?

Les agriculteurs savent que le Canada est l'un des pays où l'on produit la nourriture la moins coûteuse et la plus saine au monde; au Canada, on consacre seulement 10 p. 100 du revenu disponible moyen à la nourriture consommée à la maison, en comparaison de 15 à 20

p. 100 pour la plupart des pays occidentaux. Toutefois, la population urbaine n'apprécie pas nécessairement ces avantages. Les agriculteurs ont besoin qu'on leur dise : «En tant que Canadiens, nous sommes prêts à vous appuyer dans vos activités de production alimentaire, dont nous sommes les bénéficiaires; si vous produisez de la nourriture pour nous, nous sommes prêts à vous en payer le prix.» (Fascicule 11:48, 22-10-1991).

Par ailleurs, si on est en faveur d'aliments à bas prix, sommes-nous prêts à assumer les conséquences d'une perte d'autosuffisance? Par exemple, on a laissé entendre que si nous ne pouvons produire certaines récoltes à un coût aussi faible qu'on peut le faire ailleurs, nous devrions arrêter de les produire. Jusqu'à quel point sommes-nous invulnérables à l'interruption de notre approvisionnement alimentaire si nous dépendons d'un marché mondial? Nous avons vu ce qui arrive lorsque le marché pétrolier est perturbé. Au sujet de notre dépendance des importations américaines, un participant a affirmé : «Lorsque les récoltes gèlent en Floride, le gouverneur se dépêche à bloquer les frontières. Il ne se soucie pas que le Canada puisse dépendre de son État en ce qui concerne cette denrée particulière.» (Fascicule 13:31, 5-11-1991).

Devrions-nous considérer la nourriture comme une nécessité qui exige un approvisionnement garanti ou simplement comme un bien ordinaire que l'on doit seulement produire dans les régions où c'est rentable? Il est vrai qu'un pays peut veiller à son approvisionnement alimentaire sans devoir être entièrement autosuffisant. Cependant, en dépendant trop des produits alimentaires d'exportation et d'importation, le Canada se rend vulnérable aux perturbations du marché international. L'importance que nous accordons en tant que société à la préservation des meilleures terres arables et à l'appui de ceux qui les cultivent en dit long sur la valeur que nous donnons à l'autosuffisance dans le secteur alimentaire. Selon le Comité, le secteur agricole devrait être en mesure de répondre à nos besoins alimentaires fondamentaux. Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans la réalisation de cet objectif.

5. Le Comité recommande que la sécurité de l'approvisionnement alimentaire national constitue l'un des objectifs de la stratégie alimentaire. (p. 16)

L'EXPORTATION

Le nouvel ordre mondial des échanges commerciaux semble s'éloigner du protectionnisme et de l'autosuffisance alimentaire pour tendre vers une libéralisation des échanges au niveau mondial.

À cause de la position qu'occupe le Canada sur le marché international, notamment dans le secteur des céréales, les exportations agricoles se sont révélées le moteur de la croissance de l'industrie agricole moderne, sans toutefois la doter d'une stabilité. Les primes que l'on a accordées aux agriculteurs pour qu'ils puissent continuer d'affronter la concurrence sur les marchés mondiaux se sont aussi avérées coûteuses : elles se sont élevées à plus de trois milliards de dollars par année au cours des dernières années.

Est-il de notre devoir de nourrir la population du globe? Une politique en matière d'alimentation pourrait préciser que la nourriture est importante, tant pour nourrir son propre peuple que pour nourrir les victimes de la faim d'autres pays.

Nous recherchons manifestement la combinaison d'exportations et d'importations dans le secteur agricole qui dotera l'industrie d'une certaine sécurité, d'une endurance et d'une stabilité. Dans les secteurs des céréales et des viandes rouges, on espère que la ronde de l'Accord général sur les tarifs douaniers (GATT) de l'Uruguay fournira ce genre de cadre, que les prix grimperont et que les programmes de subvention et de soutien diminueront graduellement. Toutefois, le fait de trop mettre l'accent sur les exportations comporte un inconvénient.

Selon le Comité, la politique en matière d'exportation ne devrait pas compromettre la capacité de notre pays de maintenir un secteur agricole national viable au XXI^e siècle. La production de denrées d'exportation devrait également être conforme à des principes durables et ceci dépend de la structure de l'agriculture.

- 6. Le Comité recommande que la production de denrées destinées à l'exportation ne compromette pas la capacité du secteur agricole de répondre aux futurs besoins du pays en produits alimentaires de façon durable. (p. 16)**

STRUCTURE FUTURE DE L'AGRICULTURE ET ÉTHIQUE DE GESTION

La ferme familiale et son avenir ont suscité des discussions sur la structure de l'agriculture. Ces discussions ont porté sur le rôle essentiel des communautés rurales et des familles de fermiers bien établies dans la recherche d'une agriculture durable. On nous a également dit que la survie d'un cadre agricole fondé sur une connaissance étroite de la terre faisait partie intégrante d'une gestion responsable. On a rappelé au Comité que les agriculteurs ont de longues journées de travail, qu'ils sont fiers de leur travail et qu'ils en prennent la responsabilité. On a signalé qu'une bonne récolte doit apporter une gratification aux agriculteurs; sinon, pourquoi accepteraient-ils de travailler si fort?

L'un des témoins s'est opposé à l'idée que la ferme familiale ne puisse plus être rentable étant donné les modifications qu'on avait dû apporter dans le secteur agricole au cours des dix dernières années afin de réduire les coûts. Selon un autre participant, la ferme familiale pourrait surmonter la concurrence des entreprises agricoles, puisqu'elle est prête à accepter une réduction de revenu afin d'entretenir une manière de vivre. Ce participant était optimiste quant à la survie de la ferme familiale.

Si l'agriculture durable exige un traitement plus soigné de la terre, le bon intendant est sûrement celui qui espère transmettre sa terre à la génération suivante. Si la raison d'être de la nourriture est d'entretenir la vie, on devrait donc récompenser ses producteurs primaires, qui mènent à bien cette fonction complexe à l'intention de la société. Dans le passé, on encourageait les producteurs à produire. Une bonne gestion ne devrait pas entraîner une baisse du revenu. Maintenant que nous réalisons qu'il est absurde de mettre l'accent sur la production au détriment de nos ressources naturelles, on devrait aider les agriculteurs à s'adapter aux nouvelles exigences d'une manière acceptable du point de vue de l'environnement.

- 7. Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'offrir d'importantes primes d'encouragement aux agriculteurs afin de les aider à remplir leur rôle de bons intendants par l'adoption de pratiques efficaces et durables. (p. 16)**

LE DÉFI DE LA GESTION

Afin d'établir les composantes de l'agriculture durable, les membres du Comité ont entendu des témoignages sur des systèmes d'exploitation agricole très différents les uns des autres.

Les membres du Comité ont appris que la durabilité comporte des aspects uniques pour chaque ferme. Il ne s'agit pas que d'un simple ensemble de techniques, mais d'une façon de considérer la ferme comme un système complet. La «technologie de pointe» et les méthodes «organiques» ne sont que deux des nombreux modes d'exploitation agricole qui ont été exposés au Comité. La qualité de l'agriculture en est l'élément commun. Mais sont intéressantes la diversité des méthodes et la façon dont on les adapte à divers contextes économiques, géologiques et climatiques.

On doit adapter les pratiques agronomiques aux besoins individuels. Plus nous pourrons organiser les nouvelles technologies en tenant compte de ce fait, plus nous progresserons avec assurance vers la durabilité.

Dans ce rapport, le Comité ne préconise aucune méthode de culture en particulier, mais il estime qu'il pourrait être utile d'en décrire quelques-unes de façon à illustrer la richesse d'information et l'ouverture d'esprit actuelles.

Les témoignages présentés au Comité ont confirmé une préférence croissante pour la rotation des cultures. On a donné l'exemple du maïs. Les membres du Comité ont appris que, lorsque les problèmes environnementaux se sont manifestés au début des années 80, les agriculteurs de l'Ontario ont commencé à abandonner la culture continue du maïs au profit d'une rotation des cultures. Aujourd'hui, les cultures en rotation sont habituellement le soja, le blé d'hiver, et soit le trèfle rouge, soit la luzerne.

Selon M. Daynard de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario et de l'avis de l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario, une diminution importante du travail du sol dans la production est une autre tendance dominante constatée au cours des dix dernières années. Une étude effectuée à l'université de Guelph a révélé qu'une culture réduite de la terre est préférable à la rotation des cultures pour l'amélioration de la quantité de matière organique contenue dans le sol. Un nombre croissant d'agriculteurs ontariens cultivent maintenant du maïs et d'autres cultures en appliquant des méthodes de conservation du sol.

Des cultivateurs du Manitoba ayant complètement éliminé le travail du sol depuis une dizaine d'années ont fourni l'explication la plus détaillée de cette méthode. Leur organisation, la *Manitoba-North Dakota Zero Tillage Farmers Association*, se consacre à la préservation des sols pour les générations futures en favorisant un système de production agricole qui suppose une réduction considérable de l'érosion du sol et l'augmentation des matières organiques.

On peut planter le blé dans des tiges de lin, l'avoine, dans de la luzerne vivace et le soja, dans des tiges de maïs. Les pois des champs et le colza sont d'autres semences typiques de la méthode de culture dont le labourage est exclu. On a constaté que cette méthode offrait

certaines avantages : la préservation de l'humidité du sol, l'élimination de l'érosion du sol, la conservation des matières organiques, la diversité de la faune, l'économie du combustible et l'accroissement de la production. Plusieurs études confirment que le semis direct du blé, de l'orge, du canola et du lin, particulièrement sur les sols brun foncé, et une utilisation plus efficace de fertilisants à l'azote augmentent le rendement.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan a utilisé diverses techniques dans sa conversion graduelle vers une agriculture durable. Ces techniques comportent notamment des incitatifs directs et des démonstrations visant à provoquer des changements des techniques de gestion. Il a encouragé un retour à l'utilisation de coupe-vent protecteurs et la conversion de sols érodables fragiles en recouvrements permanents.

Selon M. Zilm, sous-ministre adjoint du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan, malgré les difficultés économiques que connaissent les agriculteurs de la Saskatchewan, le secteur agricole et d'autres groupes ont coopéré avec enthousiasme à la réalisation d'objectifs liés à la protection de l'environnement. M. Zilm affirme que même si les incitatifs financiers ont leur importance, les progrès réalisés ont été rendus possibles grâce à la volonté de collaborer et de réaliser des objectifs communs.

Plusieurs témoins ont renseigné le Comité sur les avantages de l'intégration de l'élevage et de la culture. L'élevage ajoute une diversité économique aux activités de culture, rendant ce type d'exploitation moins vulnérable aux conditions climatiques et aux risques du marché. Le bétail encourage l'intégration du fourrage à un système de rotation de récoltes. Les terres de pâturage servent souvent d'habitat aux animaux sauvages. En résumé, on a appris au Comité que l'élevage était l'un des facteurs de la conversion à un système d'agriculture durable.

Le bétail a la capacité de transformer l'énergie solaire contenue dans le fourrage en énergie alimentaire : c'est là l'un des avantages les plus importants de l'élevage. Selon la *Canadian Cattlemen's Association* (CCA), le fourrage représente environ 80 à 85 p. 100 des éléments nutritifs requis pour produire une livre de boeuf.

À l'université de Guelph, on étudie cet avantage du point de vue écologique; la rotation de cultures d'herbes et de légumineuses constitue une façon de limiter l'érosion du sol.

En tant que nourriture, le fourrage ne peut concurrencer les céréales bon marché : c'est là que réside actuellement le problème. Selon l'un des participants, le fourrage ne pourrait devenir une solution économique que si on le considérait aussi comme une mesure de protection du milieu qui justifierait une prime particulière. Bien entendu, les tendances en matière de prix des céréales conserveraient toute leur importance.

Cette affirmation soulève une question intéressante, que l'on a portée à l'attention des membres du Comité à plusieurs reprises. Le fourrage ne fait pas partie du filet de sécurité récemment proposé par le gouvernement, le Régime d'assurance du revenu brut, communément appelé le RARB. Les comités du RARB étudient actuellement les problèmes reliés à l'application du programme.

On a laissé entendre que l'expansion du RARB de façon à ce que l'assurance touche tous les produits de la ferme représenterait un pas dans la bonne direction; ainsi, les recettes agricoles totales seraient assurées, plutôt que le prix d'une denrée particulière. Cette mesure empêcherait le producteur de prévoir sa production future en fonction du rendement d'une seule denrée. Elle tendrait également à favoriser des récoltes plus diversifiées.

8. Le Comité recommande que les programmes fédéraux de soutien de l'agriculture n'aient aucun effet sur les marchés et la production. (p. 27)

UN PLAN AGRICOLE AXÉ SUR LA CONSERVATION

Chaque ferme a son propre micro-climat, et chaque cultivateur considère que sa situation est unique. En Alberta, on élabore actuellement des plans agricoles individuels en vue de préserver et de conserver les ressources pour les générations futures.

En Saskatchewan, on effectue la planification agricole sur place, en fonction de chaque champ que compte la ferme. Il s'agit d'un programme pilote qui s'insère dans le programme *Save Our Soils* et dans l'accord entre le Canada et la Saskatchewan sur la conservation des sols. Le programme vise à déterminer des façons abordables d'appliquer des plans de conservation des sols à chaque champ.

Le Programme de gestion des terres de l'Ontario, dans le cadre duquel on fournit des primes pour l'adoption de pratiques agricoles favorables à la conservation, comporte également un plan agricole. Ce programme est administré et évalué par les agriculteurs.

Un plan de conservation des sols plaît beaucoup au Comité, car il met de l'avant le régime individualisé dont la plupart des producteurs ont besoin pour mettre un frein à la dégradation des sols et de l'eau sur leurs terres. Il fournirait également aux producteurs et à la collectivité agricole l'information fondamentale essentielle à l'établissement et à la surveillance d'objectifs réalistes, notamment en matière de conservation.

Les actions récentes de groupes agricoles eux-mêmes renforcent l'opinion du Comité : il ne s'agit pas d'un objectif irréaliste ni inadmissible. En janvier 1992, des membres de cinquante organisations agricoles de l'Ontario se sont prononcés en faveur de l'incorporation de plans agricoles à leur programme de protection de l'environnement. En tant qu'agriculteurs, ils se jugent les mieux placés pour encourager des activités agricoles propices à l'environnement. Les plans comporteraient de la documentation sur la qualité des terres arables, l'amélioration du terrain et de l'environnement à des endroits précis, des examens effectués par les pairs, l'échange de découvertes technologiques, ainsi que l'intégration des plans agricoles aux critères d'admissibilité de nouveaux programmes de protection de l'environnement en milieu agricole. Comme on le décrit ci-dessus, on applique déjà cette dernière mesure en Ontario et en Alberta. En fait, ces agriculteurs ont cité comme modèle le Programme de gestion des terres de l'Ontario.

Ce genre d'initiatives à la base est très encourageant; d'après ce qu'en sait le Comité, ce sont celles qui ont le plus de chances de réussir. Il est intéressant de souligner que le financement fédéral peut aider considérablement les agriculteurs à s'adapter aux exigences

changeantes de l'agriculture. Le milieu agricole de l'avenir attendra du gouvernement non seulement des solutions positives et correctives, mais aussi une garantie qu'aucun obstacle ne viendra entraver les orientations souhaitables.

OBSERVANCE INTÉGRALE

Si, comme on en a discuté dans la section précédente, la société canadienne convient que nous devons avoir un approvisionnement alimentaire intérieur et durable, et si l'on considère qu'une aide au revenu est une partie essentielle de ce genre d'objectif, c'est aux gouvernements qu'il incombera de s'assurer que leurs programmes ne contribuent pas à la détérioration de l'environnement. L'observance intégrale constitue l'une des façons d'y parvenir; en vertu de ce concept mis de l'avant par la *Food Security Act* de 1985 aux États-Unis, on refusait d'accorder des subventions aux agriculteurs qui affectaient des terres humides ou des terrains très érodables à la production de récoltes.

L'observance intégrale signifie que les producteurs n'auront accès à certains programmes que s'ils se conforment à de bonnes pratiques agricoles.

Au cours des audiences, on a appuyé le concept de l'observance intégrale dans certains contextes, notamment afin d'écartier les terres de piètre qualité des activités de production. C'est sa mise en oeuvre qui a suscité le plus de discussions. Plusieurs participants se sont demandé si la coopération ne valait pas mieux que la réglementation.

Selon M. Paul King, intervenant agricole du Comité de coordination des services agricoles de Camrose en Alberta, organisme qui tient compte des pratiques de gestion dans l'évaluation des demandes de remboursement présentées par les agriculteurs relativement à la perte de bétail attribuable à des prédateurs, un système coopératif d'observance intégrale a déjà montré des signes de succès. Les indemnités provinciales sont refusées dans les cas où les pratiques de gestion ont contribué à ces pertes. M. King a expliqué l'efficacité du programme en soulignant le fait que peu de demandes d'indemnisation récurrentes sont présentées lorsque les pratiques de gestion ne montrent aucune amélioration.

Les membres du Comité sont heureux de voir ce que la coopération permet d'accomplir. Ils veulent cependant aller plus loin. Certains groupes agricoles ont déjà proposé que des plans de conservation agricole soient exigés pour bénéficier des nouveaux programmes d'assistance. Ces plans fourniraient les données voulues pour évaluer dans quelle mesure les objectifs environnementaux sont atteints. Le Comité est en faveur d'imposer des critères d'admissibilité à tous les programmes de subvention. Comme on l'a souligné, les États-Unis refusent des subventions financières aux producteurs qui ne répondent pas à des critères particuliers en matière de protection de l'environnement.

- 9. Le Comité recommande que les producteurs soient admissibles à une aide financière fédérale s'ils adoptent des pratiques écologiques s'inscrivant dans un plan agricole de protection de l'environnement approuvé. (p. 27)**

POLITIQUES ET PROGRAMMES EXISTANTS

Ces mesures n'auront de sens que si le gouvernement rationalise les programmes existants afin de s'assurer qu'ils ne dérogent pas aux objectifs liés à la protection de l'environnement. Dans un rapport présenté aux ministres de l'Agriculture en novembre 1991,

on établissait des lignes directrices pour réaliser cet objectif. Les critères proposés touchent l'examen des politiques et programmes existants, des principes d'évaluation de l'environnement, ainsi que des mécanismes de coordination des études environnementales.

On a proposé que les nouveaux programmes «de filet de sécurité», le RARB et le CSRN (Compte de stabilisation du revenu net) soient les premiers à permettre l'application pratique de la méthodologie recommandée pour l'évaluation de l'environnement. La loi habilitante relative aux deux programmes exige que les évaluations du milieu soient effectuées dans un délai de deux ans après l'entrée en vigueur de l'entente fédérale-provinciale. Le comité national du RARB a participé à l'élaboration du processus d'examen de l'environnement. Il est plus logique d'intégrer des critères écologiques à un programme à l'étape de son élaboration; espérons que c'est ce que nous allons faire au Canada.

10. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral fixe un échéancier pour la conversion des politiques et des programmes agro-alimentaires existants en un système alimentaire durable du point de vue environnemental. (p. 27)

11. Le Comité recommande que les critères relatifs à l'agriculture durable soient intégrés à toute politique et à tout programme agro-alimentaire futur. (p. 27)

L'INFORMATION EN VUE DE L'ADAPTATION

Selon le Comité, le transfert de concepts émanant de laboratoires scientifiques aux activités d'exploitation de la ferme familiale représente la clé de la réussite d'une agriculture plus durable.

Notre pays a mis au point une structure perfectionnée pour la diffusion d'informations sur la recherche. Ce système de recherche s'est révélé très fructueux durant l'étape de développement de l'agriculture : il a permis de repousser les frontières de la connaissance et a permis au Canada de demeurer parmi les chefs de file de la production céréalière et de l'élevage. Le système s'est attaché à trouver des solutions à des problèmes techniques spécialisés, que ce soit dans le secteur des récoltes, des sols ou du bétail, c'est-à-dire qu'un problème donné, par exemple le manque d'efficacité de la production d'oeufs, était abordé séparément de questions plus vastes.

Le modèle traditionnel de recherche s'est révélé avantageux pour l'agriculteur, qui n'y a toutefois pas contribué. On pouvait concevoir et exécuter des projets sans tenir compte de la façon dont on pourrait les appliquer à une ferme particulière. Ce sont les agents provinciaux, les commissions agricoles, les organisations agricoles, les associations de producteurs agricoles et les agriculteurs eux-mêmes qui ont dû se débrouiller pour utiliser pertinemment toutes les informations scientifiques produites. Le Comité a entendu les commentaires d'un certain nombre de ces groupes et a fondé ses recommandations sur leur témoignage pratique et réfléchi.

Un nouvel ordre de priorités nous pousse à examiner de façon globale les relations entre la production et les systèmes de gestion des ressources. Il faut comprendre l'ensemble du système agricole, et personne n'est mieux placé pour le faire que la collectivité agricole

elle-même. Des connaissances applicables et des conseillers avisés représentent des outils importants. Cela suppose que la technologie est disponible dans des trousseaux «d'usage facile» et que l'on a des agriculteurs ou des voisins innovateurs qui ont mis à l'essai certaines des nouvelles techniques. On a affirmé au Comité que c'était à d'autres agriculteurs que les agriculteurs faisaient le plus confiance.

Selon le modèle révisé, «les discussions entre agriculteurs» ne sont pas qu'un simple échange d'idées. Cela suppose également l'établissement d'ordres de priorité et l'élaboration de nouvelles méthodes qui permettent de remonter jusqu'aux laboratoires et qui aident à perfectionner la recherche agricole. Comme la terre elle-même, la pratique de l'agriculture est transmise de génération en génération, du vieil agriculteur au jeune cultivateur et d'un voisin à l'autre. Cette information relative à la culture propre à chaque terre sert de mémoire d'entreprise pour une région particulière et ne peut pas nécessairement être transmise au comté voisin. Lorsqu'on considère une ferme comme un système de ressources et de produits, ce genre de connaissances devient inestimable. Un système d'information technologique où les agriculteurs tirent profit de technologies qui renforcent ce système de communication et leur permettent de contrôler leur vie est beaucoup moins susceptible de susciter la méfiance qu'un décret scientifique quelconque imposé de l'extérieur. Les agriculteurs sont les mieux placés pour modifier et améliorer les technologies à la lumière de leur propre expérience.

- 12. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral accorde la priorité à l'application d'une approche intégrée de la recherche et du développement agricoles. (p. 39)**
- 13. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral collabore, dans le cadre d'un partenariat, avec d'autres gouvernements, les universités, l'industrie et les producteurs pour faire en sorte que cette approche intégrée de la recherche et du développement agricoles soit effectivement adoptée. (p. 39)**
- 14. Le Comité recommande qu'à tous les niveaux décisionnels, les producteurs participent davantage à l'élaboration des politiques, des programmes et des technologies susceptibles de les toucher. (p. 39)**

Le Comité a entendu des témoignages sur plusieurs programmes dans lesquels on applique des méthodes et des outils qui prouvent les possibilités de ce réseau moins officiel d'échange de technologie. Ces programmes sont particulièrement impressionnants, étant donné les méthodes coopératives qu'ils comportent et leur capacité d'être adaptés et améliorés au fur et à mesure de leur application. Les membres du Comité se sont dits d'avis qu'il serait utile de les décrire davantage en tant qu'exemples pratiques de ce qu'ils considèrent comme étant une avenue de recherche prometteuse.

Les témoignages sur des pratiques nouvelles ont encouragé le Comité. Ils ont confirmé la conviction du Comité selon laquelle, même dans une conjoncture économique difficile, les agriculteurs utiliseront de plein gré les meilleures pratiques si l'on peut en prouver les avantages. Les programmes qui seront décrits en fournissent la preuve.

Dans le cadre du programme *Save Our Soils* de la Saskatchewan, on a installé 5 600 km (3 500 milles) de coupe-vent protecteurs en plantant 3,5 millions d'arbres. La participation des producteurs à l'exécution de programmes les a sensibilisés à la planification de la

conservation des sols. Dans son mémoire, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan a souligné qu'il importait de surveiller les transferts technologiques. Ainsi, on peut mettre en lumière les résultats des pratiques de conservation, encourager leur adoption ou définir les secteurs où il faut accroître la recherche.

On a soulevé la question de l'amélioration de l'équipement au cours d'un certain nombre d'audiences. Bien qu'une grande partie de l'équipement agricole, particulièrement dans les Prairies, doive maintenant être remplacé ou amélioré, les faibles revenus actuels rendent impossible toute démarche en ce sens. Plusieurs témoins ont souligné l'importance de démonstrations et d'essais à faible coût de la machinerie spécialisée exigée par bon nombre des nouvelles technologies. Étant donné les restrictions économiques actuelles, bien des agriculteurs ne peuvent utiliser l'équipement agricole très spécialisé.

Selon le Comité, c'est là un des secteurs du transfert technologique où des méthodes innovatrices seront essentielles.

15. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada augmente la déduction pour amortissement afin d'aider les agriculteurs à acheter l'outillage de conservation approuvé. (p. 39)

Le Programme d'amélioration des milieux terrestre et aquatique (PAMTA) a été amorcé en 1986 à titre d'accord fédéral-provincial quinquennal pour améliorer la qualité des sols et de l'eau dans le sud-ouest de l'Ontario. Le programme de 30 millions de dollars visait à réduire la quantité de phosphore contenu dans le bassin du lac Érié résultant des eaux de ruissellement des terres cultivées et à améliorer la productivité agricole par la réduction de la dégradation des sols et de l'eau. Ce double objectif, c'est-à-dire rationaliser la production et améliorer l'environnement, présente un intérêt particulier pour le Comité, puisqu'il s'agit du fondement même de l'agriculture durable.

Au moment de la conception du Programme de gestion des terres de l'Ontario, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario a demandé à une organisation locale de cultivateurs, l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario, de l'administrer. Le programme de trois ans doté d'un budget de 40 millions de dollars offrait des primes pour l'adoption de techniques agricoles axées sur la protection de l'environnement. Il s'attachait à des pratiques susceptibles d'améliorer la structure du sol et d'en réduire l'érosion. Des comités de gestion des terres, composés de quatre ou cinq cultivateurs responsables d'examiner et de recommander des projets en vue de leur financement, étaient en place dans chaque comté. La partie subventions du programme s'est révélée une si grande réussite qu'on l'a intégrée en 1990 à l'accord entre le gouvernement fédéral et l'Ontario sur les sols et l'eau. Cette intégration a permis d'allouer 38 millions de dollars répartis sur quatre ans à l'application de plans approuvés pour la promotion, l'enseignement et la démonstration de technologies. Les fonds du programme sont pratiquement tous affectés.

En Alberta, le programme Environnement 2000 est la concrétisation d'une initiative parallèle du secteur privé mise de l'avant par l'*Alberta Pool* en juin 1989. Des clubs locaux de Conservation 2000 regroupant des agriculteurs préoccupés par la question étudient les

problèmes et les solutions ayant trait à la protection des sols. Il s'agit d'un programme de 10 ans financé par des organismes privés par l'entremise d'une fondation composée de l'*Alberta Pool* et de quatre entreprises membres qui fournissent un soutien financier et technique. La fondation parraine des colloques, des séances de formation en leadership, des publications, des visites, ainsi que du matériel promotionnel.

De l'avis du Comité, l'importance de la participation du gouvernement fédéral au financement, aux conseils scientifiques, à l'élaboration et à l'évaluation de la technologie, ainsi qu'à la diffusion et à la communication de l'information constitue l'un des éléments les plus encourageants de cette revue des programmes.

Depuis la fin des années 80, les accords entre le fédéral et les provinces ont permis de coordonner les efforts dans le secteur des sols et des eaux. Le Programme national de conservation des sols échelonné sur trois ans et doté d'un budget de 150 millions de dollars est le premier programme important financé dans le cadre de ces accords. Il a contribué à bon nombre des projets cités dans le présent rapport, notamment le *Permanent Cover Program*, et des programmes d'aide technique sur place et d'aide provinciale. Les membres du Comité croient qu'il est primordial de ne pas perdre notre élan et de continuer de fournir ce genre d'aide financière innovatrice aux projets existants et expérimentaux, qui aideront à diversifier le secteur agricole.

- 16. Le Comité recommande que le financement à long terme fourni dans le cadre du Programme national de conservation des sols soit maintenu afin que les progrès déjà réalisés grâce à des programmes comme le *Permanent Cover Program* se poursuivent. (p. 39)**

Selon le Comité, le financement gouvernemental devra demeurer important si nous voulons progresser vers la durabilité que notre étude nous a permis d'entrevoir. Le financement privé devient plus manifeste; toutefois, le financement de départ fourni par le gouvernement de façon à encourager la participation du secteur privé demeurera important, tout comme le financement gouvernemental de la recherche fondamentale. Les groupes de producteurs et d'autres groupes du secteur privé commencent à offrir des programmes qui répondent aux besoins de la clientèle dont ils font partie; en outre, leur participation est beaucoup plus susceptible de faciliter l'adoption de nouvelles méthodes de production. Il faut davantage de programmes garantissant aux agriculteurs l'accès aux technologies, à la formation et à l'aide financière dont ils ont besoin pour passer à une agriculture durable.

- 17. Le Comité recommande que le financement du Plan vert s'inspire des leçons pratiques tirées de programmes fructueux qui fournissent déjà de la technologie à la collectivité agricole. (p. 39)**

- 18. Le Comité recommande qu'une des priorités du Plan vert dans le secteur agricole soit d'accroître les connaissances techniques des personnes ressources et des agriculteurs. (p. 39)**

Le gouvernement fédéral jouera toujours un rôle essentiel dans l'apport de connaissances scientifiques spécialisées, la coordination de la contribution de tous les participants, ainsi que la surveillance de la transition vers la durabilité. Ce rôle semble

compléter celui des gouvernements provinciaux, qui est axé sur des activités de service-conseil reliées à la sensibilisation, aux conseils techniques et aux primes visant à garantir l'application fructueuse de programmes.

Le rôle de coordination du gouvernement fédéral deviendra plus important que jamais, étant donné que le réseau de recherche non officiel que comporte le nouveau modèle comprend de plus en plus de recherches pratiques. Le réseau s'élargira tandis que nous tenterons en même temps d'appliquer des méthodes de recherche plus intégrées. Le Comité considère qu'un vérificateur indépendant doit être responsable de surveiller les progrès de la recherche vers la durabilité, compte tenu de la complexité de ce nouveau modèle de transfert technologique.

19. Le Comité recommande que le Parlement confie à un vérificateur indépendant le mandat de surveiller la progression de l'agriculture canadienne vers la durabilité. (p. 40)

CONCLUSION

Il est bien évident que nous avons déjà amorcé la transition vers une agriculture plus durable. Les membres du Comité ont constaté l'existence de nombreux signes positifs de cette transition; ils en ont partagé un bon nombre avec les lecteurs.

D'après tous les témoignages entendus, les membres du Comité croient que la sagesse transmise de génération en génération et les connaissances scientifiques ont un rôle à jouer dans l'étude globale de la ferme et dans la conception de méthodes agricoles qui garantissent sa survie au XXI^e siècle.

Les membres du Comité considèrent qu'il y a lieu d'être optimiste. Le gouvernement et le secteur privé sont de plus en plus sensibilisés à ce qu'il en coûte de négliger la dégradation du milieu. Il est important que le gouvernement fournisse une direction, qui peut se traduire de façon particulièrement efficace par des incitatifs innovateurs en vue de réorienter l'agriculture. Nous avons vu que ces incitatifs peuvent signifier une approche graduelle, qui exige toutefois un engagement ferme. On pourrait commencer par formuler une politique nationale qui établirait l'importance de l'alimentation, puis on évaluerait toutes les politiques et tous les programmes existants de façon à vérifier leur uniformité.

Les membres du Comité savent qu'ils ont probablement posé plus de questions qu'ils n'ont offert de solutions; cependant, comme toujours, ils ont l'intention de poursuivre le dialogue au sein de la collectivité agricole comme à l'extérieur.

Liste des recommandations

1. Le Comité recommande que l'agriculture durable soit reconnue comme étant une partie essentielle de la vie canadienne. (p. 9)
2. Le Comité recommande que toute reconnaissance de la durabilité de l'agriculture comprenne la nécessité d'assurer la stabilité économique, sociale et environnementale des agriculteurs. (p. 9)
3. Le Comité recommande au gouvernement fédéral de définir les objectifs nationaux à long terme d'un système agro-alimentaire durable. (p. 16)
4. Le Comité recommande au gouvernement fédéral de susciter au sein de la société canadienne un dialogue qui reconnaîtra la valeur intrinsèque de la production alimentaire et qui contribuera à la formulation d'une politique agricole à long terme. (p. 16)
5. Le Comité recommande que la sécurité de l'approvisionnement alimentaire national constitue l'un des objectifs de la stratégie alimentaire. (p. 16)
6. Le Comité recommande que la production de denrées destinées à l'exportation ne compromette pas la capacité du secteur agricole de répondre aux futurs besoins du pays en produits alimentaires de façon durable. (p. 16)
7. Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'offrir d'importantes primes d'encouragement aux agriculteurs afin de les aider à remplir leur rôle de bons intendants par l'adoption de pratiques efficaces et durables. (p. 16)
8. Le Comité recommande que les programmes fédéraux de soutien de l'agriculture n'aient aucun effet sur les marchés et la production. (p. 27)
9. Le Comité recommande que les producteurs soient admissibles à une aide financière fédérale s'ils adoptent des pratiques écologiques s'inscrivant dans un plan agricole de protection de l'environnement approuvé. (p. 27)
10. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral fixe un échéancier pour la conversion des politiques et des programmes agro-alimentaires existants en un système alimentaire durable du point de vue environnemental. (p. 27)
11. Le Comité recommande que des critères relatifs à l'agriculture durable soient intégrés à toute politique et à tout programme agro-alimentaire futur. (p. 27)
12. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral accorde la priorité à l'application d'une approche intégrée de la recherche et du développement agricoles. (p. 39)
13. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral collabore, dans le cadre d'un partenariat, avec d'autres gouvernements, les universités, l'industrie et les producteurs pour faire en sorte que cette approche intégrée de la recherche et du développement agricoles soit effectivement adoptée. (p. 39)

14. Le Comité recommande qu'à tous les niveaux décisionnels, les producteurs participent davantage à l'élaboration des politiques, des programmes et des technologies susceptibles de les toucher. (p. 39)
15. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada augmente la déduction pour amortissement afin d'aider les agriculteurs à acheter l'outillage de conservation approuvé. (p. 39)
16. Le Comité recommande que le financement à long terme fourni dans le cadre du Programme national de conservation des sols soit maintenu afin que les progrès déjà réalisés grâce à des programmes comme le *Permanent Cover Program* se poursuivent. (p. 39)
17. Le Comité recommande que le financement du Plan vert s'inspire des leçons pratiques tirées de programmes fructueux qui fournissent déjà de la technologie à la collectivité agricole. (p. 39)
18. Le Comité recommande qu'une des priorités du Plan vert dans le secteur agricole soit d'accroître les connaissances techniques des personnes ressources et des agriculteurs. (p. 39)
19. Le Comité recommande que le Parlement confie à un vérificateur indépendant le mandat de surveiller la progression de l'agriculture canadienne vers la durabilité. (p. 40)

CHAPITRE UN

Introduction

Depuis la publication, en 1987, du rapport Brundtland intitulé *Notre avenir à tous*, certains pays ont tenté d'accepter le concept du développement durable, développement qui répond aux besoins de notre époque sans compromettre les besoins de l'avenir. L'air, l'eau et le sol, dont dépend la vie, sont en danger¹. Pour le secteur agricole, le défi consiste à répondre aux besoins alimentaires d'aujourd'hui sans compromettre, par une surexploitation de ses ressources naturelles, sa capacité de répondre aux besoins des citoyens dans l'avenir.

Étant donné la période de transition que traverse actuellement l'agriculture mondiale, l'industrie agro-alimentaire de notre pays est forcée de revoir son fonctionnement. La durabilité de l'environnement constitue l'un des piliers de cette transformation. Le rapport du groupe de travail fédéral-provincial sur cette question a fourni au Comité un point de départ pour relancer le dialogue au sein de l'industrie agro-alimentaire et au-delà sur des problèmes qui doivent être réglés à mesure que le Canada progresse vers un système de production alimentaire plus durable.

Au Canada, nous avons toujours bénéficié de réserves alimentaires abondantes, nutritives et peu coûteuses. Nous avons eu tendance à prendre ce privilège pour un droit; pourtant, nombreux sont ceux qui, ailleurs dans le monde, ne partagent pas notre chance. Nous avons pris pour acquis notre capacité de produire des aliments, et jusqu'à récemment nous ne nous sommes pas interrogés sur l'épuisement possible des ressources naturelles à l'origine de cette abondance de nourriture. Les agriculteurs se trouvent soudainement aux prises avec les exigences changeantes des consommateurs en ce qui concerne l'alimentation, la santé et la sécurité, de même qu'avec les décrets des écologistes sur la qualité de l'environnement. On demande aux agriculteurs de relever ces défis en période de crise économique.

C'est ce genre de préoccupations qui a incité le Comité permanent de l'agriculture à entreprendre son étude de l'agriculture durable. L'étude visait à susciter une discussion sur les problèmes et à écouter les intervenants de l'industrie agro-alimentaire qui doivent trouver des solutions.

À l'occasion d'audiences publiques qui ont eu lieu d'octobre à décembre 1991, le Comité a entendu environ 30 témoignages. En outre, avant la tenue des audiences, des parties intéressées lui avaient fait parvenir quelque 50 mémoires. Les membres du Comité se sont inspirés de ce qu'ils ont entendu et lu pour donner un cadre à leur rapport. Le rapport est destiné à tous ceux qui se préoccupent de la survie du secteur agricole au XXI^e siècle, ainsi qu'à la collectivité agricole, qui est déjà en train de s'adapter pour s'assurer de réaliser cet objectif.

Dans les pages qui suivent, le Comité examine ce que représente l'agriculture durable et comment elle s'inscrit dans l'orientation à long terme et dans les objectifs de l'agriculture, puis il explore les divers éléments d'un cadre essentiel à un système alimentaire durable. On définit ensuite la progression vers la durabilité, les participants essentiels, ainsi que leur rôle respectif. On détermine le type d'information qu'exige la transition vers l'agriculture durable, ainsi que les éléments qui empêchent et qui favorisent l'adoption et l'adaptation. Certaines conclusions générales sont ensuite offertes.

Note CHAPITRE DEUX

Pourquoi une agriculture durable?

- ¹ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Presses de l'Université Oxford, Oxford, 1987, p. 44.

Les définitions du concept d'agriculture durable ont tendance à varier, bien qu'elles aient généralement certains éléments en commun, comme la conservation de la ressource naturelle de base, la viabilité économique de l'agriculture et la nécessité d'offrir aux consommateurs des aliments sains et nutritifs. L'agriculture durable sous-tend généralement l'adoption de pratiques axées sur la protection et l'amélioration des sols ainsi que sur la conservation des ressources aquifères et la déploiement d'efforts en vue d'empêcher leur pollution. L'Institut canadien des engrais décrit les mécanismes d'agriculture durable comme étant « ceux qui permettent de conserver indéfiniment leur productivité et leur unité dans la société. Il faut que ces mécanismes assurent la conservation des ressources, soient sains d'un point de vue écologique, bénéficient à la société et soient concurrentiels d'un point de vue commercial. Ces mécanismes doivent être élaborés région par région, au niveau de chaque exploitation agricole, culture par culture et d'un champ à l'autre. » (Pascote 2332-12-12-91).

À l'instar de nombreux groupes qui ont comparu devant le Comité, l'Institut encense la définition du Comité fédéral provincial pour un environnement durable, à savoir

qu'une agriculture agro-alimentaire durable est économiquement rentable et fournit à la société des aliments sains et nutritifs dont elle a besoin, tout en favorisant la conservation et la viabilité des ressources naturelles canadiennes ainsi que la protection de l'environnement.

Les témoignages ont fait ressortir de façon très manifeste que la définition de l'agriculture durable pose à confusion. L'expression n'a pas la même signification pour tout le monde. On a affirmé au Comité qu'il fallait définir les secteurs suffisamment importants pour qu'on y investisse maintenant de façon à mieux réussir et d'en disposer à l'avenir. Mais cela ne nous renseigne pas toujours sur le sens du mot durable. Si l'utilisation d'un produit chimique particulier accroît le produit on à court terme, mais est plus nocive pour le sol à long terme, peut-on qualifier ce genre de système de production de durable? Le terme « durable » est manifestement relié d'une certaine façon à la capacité d'assurer des conséquences à long terme et à ce que nous sommes prêts à préserver pour les générations futures.

Les témoignages laissent entendre que nous pourrions nous approcher d'un seuil mondial, où nous ne pourrions plus négliger les conséquences à long terme de la dégradation des sols. Une étude réalisée dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement et publiée en préface de 1992 a permis de constater que, depuis 1945, 12 milliards de kilomètres carrés (3 millions de milles carrés), soit 10,3 p. 100 de la surface cultivable de la planète s'acidifient chaque année, à cause d'une surutilisation du sol à des fins de pâturage, de techniques agricoles telles que l'irrigation et le labourage. Cette sur-exploitation nous nourrit, en l'an 2050, le double de la population actuelle de globe, soit 10 milliards d'habitants. Les auteurs de cette étude estiment que cette perte risque d'exacerber des pénuries alimentaires persistantes à l'échelle planétaire.

CHAPITRE DEUX

Pourquoi une agriculture durable?

Les définitions du concept d'agriculture durable ont tendance à varier, bien qu'elles aient généralement certains éléments en commun, comme la conservation de la ressource naturelle de base, la viabilité économique de l'agriculture et la nécessité d'offrir aux consommateurs des aliments sains et nutritifs. L'agriculture durable sous-tend généralement l'adoption de pratiques axées sur la protection et l'amélioration des sols ainsi que sur la conservation des ressources aquifères et le déploiement d'efforts en vue d'empêcher leur pollution. L'Institut canadien des engrais décrit les mécanismes d'agriculture durable comme étant «ceux qui permettent de conserver indéfiniment leur productivité et leur utilité dans la société. Il faut que ces mécanismes assurent la conservation des ressources, soient sains d'un point de vue écologique, bénéficient à la société et soient concurrentiels d'un point de vue commercial. Ces mécanismes doivent être élaborés région par région, au niveau de chaque exploitation agricole, culture par culture et d'un champ à l'autre.» (Fascicule 23:32, 12-12-91).

À l'instar de nombreux groupes qui ont comparu devant le Comité, l'Institut endosse la définition du Comité fédéral-provincial pour un environnement durable, à savoir

qu'un système agro-alimentaire durable est économiquement rentable et fournit à la société les aliments sains et nutritifs dont elle a besoin, tout en favorisant la conservation et la valorisation des ressources naturelles canadiennes ainsi que la protection de l'environnement¹.

Les témoignages ont fait ressortir de façon très manifeste que la définition de l'agriculture durable porte à confusion. L'expression n'a pas la même signification pour tout le monde. On a affirmé au Comité qu'il fallait définir les secteurs suffisamment importants pour qu'on y investisse maintenant de façon à mieux s'assurer d'en disposer à l'avenir. Mais ceci ne nous renseigne pas toujours sur le sens du mot durable. Si l'utilisation d'un produit chimique particulier accroît la production à court terme, mais est plus nocive pour la santé à long terme, peut-on qualifier ce genre de système de production de durable? Le terme «durable» est manifestement relié d'une certaine façon à la capacité d'assumer des conséquences à long terme et à ce que nous sommes prêts à préserver pour les générations futures.

Les témoignages laissent entendre que nous pourrions nous approcher d'un seuil mondial, où nous ne pourrions plus négliger les conséquences à long terme de la dégradation des sols. Une étude réalisée dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement et publiée au printemps de 1992 a permis de constater que, depuis 1945, 12 milliards de kilomètres carrés (5 millions de milles carrés), soit 10,5 p. 100 de la surface cultivable de la planète s'étaient dégradés, à cause d'une surutilisation du sol à des fins de pâturage, de techniques agricoles inefficaces et du déboisement. Ces terres seraient censées nourrir, en l'an 2050, le double de la population actuelle du globe, soit 10 milliards d'habitants. Les auteurs de cette étude estiment que cette perte risque d'entraîner des pénuries alimentaires permanentes à l'échelle planétaire².

Selon le *Worldwatch Institute*, organisme qui observe l'évolution du monde entier vers une société de conservation, nous perdons 12,7 millions de tonnes additionnelles de céréales, soit 1 p. 100 de la production mondiale annuelle, à cause de la dégradation des terres et des dommages causés aux récoltes par la pollution. Lorsqu'on compare ce chiffre aux gains annuels approximatifs de 26,3 millions de tonnes découlant de l'accroissement de l'irrigation, de l'utilisation d'engrais et d'autres facteurs, il reste un gain net de 13,5 millions de tonnes, chiffres bien inférieurs aux 25,3 millions de tonnes ou aux 2 p. 100 de croissance essentiels pour que nos résultats puissent correspondre à la croissance annuelle de la population. Ces signes ne sont pas encourageants pour la production alimentaire mondiale³.

Au Canada, il n'est pas du tout clair quel est l'état des sols. Les scientifiques canadiens mettent actuellement au point la méthodologie qui permettra de mesurer la dégradation des sols dans l'ensemble du pays. Ils préparent également des cartes sur lesquelles seront indiqués le risque d'érosion causé par le vent et par l'eau pour les sols non protégés, ainsi que le degré de protection fournie par les méthodes de récolte existantes. Malheureusement, ces méthodes de récolte sont tirées du Recensement du Canada de 1981; on évalue qu'il faudra deux ans pour mettre à jour les données relatives aux récoltes fournies par le Recensement de 1991. Les audiences ont apporté certains renseignements.

M. Rennie, professeur émérite du collège de l'agriculture de l'université de la Saskatchewan, a souligné que la détérioration des sols avait causé une diminution de la production dans les régions semi-arides des Prairies. Au milieu des années 80, le Conseil des sciences du Canada et Agriculture Canada ont évalué que la dégradation des sols dans les Prairies entraînerait des pertes de production annuelles légèrement supérieures à 1 milliard de dollars. Pour reprendre les propos de M. Rennie, «À l'heure actuelle, c'est le fermier qui paie la note, et c'est une des raisons pour lesquelles il se trouve aujourd'hui dans une situation aussi désespérée». (Fascicule 9:21, 21-10-1991).

Un point de vue historique pourrait se révéler utile. Après la Seconde Guerre mondiale, on a déployé des efforts considérables pour accroître la production alimentaire. L'optimisme sans borne qui avait ouvert les horizons de l'agriculture a favorisé une grande confiance en la capacité de la science de rendre les sols plus productifs. Une utilisation plus fréquente d'herbicide, de pesticides et d'engrais de façon à ce que chaque agriculteur puisse accroître sa production à l'acre et fournir, à un prix raisonnable, un approvisionnement alimentaire sûr et continu, sur lequel la population canadienne puisse compter a constitué l'un des moyens d'accroître le rendement. En Amérique du Nord et en Europe, les gouvernements ont activement encouragé la surproduction de manière à créer une industrie d'exportation florissante, particulièrement vers les pays en développement. On a donc assisté à l'expansion d'une agriculture à grande consommation d'énergie, fondée sur un pétrole bon marché⁴. On a élaboré les composantes de l'agriculture séparément les unes des autres, plutôt qu'en tant qu'éléments d'un système intégré⁵. La spécialisation des récoltes a incité de nombreux agriculteurs à éliminer leurs activités d'élevage, et les rangées de plants ont remplacé le fourrage et le foin dans la rotation des cultures. La production laitière n'était plus reliée à la production bovine. On considérait que certains facteurs, maintenant jugés favorables à l'environnement, faisaient concurrence à l'agriculture. On a donc vu disparaître des parties improductives du paysage agricole, notamment les boisés, les coupe-vent protecteurs et les terres humides, qui ont été converties en terres arables. On a modifié les ressources terrestres

et aquatiques de façon à ce qu'elles fournissent un rendement digne des grandes entreprises. On n'a pas accordé beaucoup d'importance à l'idée de traiter la composition du sol comme un élément de l'écosystème biologique dont elle fait partie. On a négligé les relations entre la production agricole et les aspects de l'environnement, qui auraient pu se révéler avantageux⁶. Au fil des ans, cette façon de penser a entraîné une dégradation de plus en plus grande des ressources.

Nous nous trouvons maintenant devant un surplus de nourriture, des marchés d'exportation déclinants et des denrées bon marché, tandis que le taux de faillite des exploitations agricoles et l'émigration rurale atteignent un niveau alarmant. Il est évident que les méthodes actuelles d'agriculture conjuguées à la forte valeur des terres et à des frais généraux élevés ne se révèlent pas suffisamment souples et diversifiées pour demeurer rentables pour l'agriculteur. Néanmoins, la politique qui sous-tendait ces méthodes semblait indiquée au moment de son adoption. Pouvons-nous nous permettre une fois de plus d'avoir une vision aussi limitée?

Les membres du Comité croient qu'il est essentiel d'encourager un modèle de production alimentaire avantageux pour les producteurs et favorable à l'agriculture durable. On a affirmé de façons diverses au Comité que, par nature, les agriculteurs sont de bons intendants, s'ils peuvent se le permettre. Dans les pages qui suivent, les membres du Comité espèrent prouver que cet objectif n'est pas irréalisable.

Dans le numéro de novembre 1990 de *Conservation 2000* publié par l'Alberta Pool, l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Alberta, M. Grant MacEwan, affirmait que «les agriculteurs de l'Ouest canadien ne peuvent plus user du prétexte que la conservation des sols leur coûtera de l'argent.» Selon lui, l'adoption de pratiques favorables à la conservation des sols, loin d'avoir des conséquences néfastes sur les résultats, peut plutôt contribuer à la viabilité de l'exploitation agricole. On pourrait, par exemple, ensemer un fossé; non seulement cette pratique éliminerait-elle les problèmes reliés à l'érosion causée par le ravinage, mais elle fournirait aussi une récolte de foin à l'agriculteur⁷. On pourrait également faire une utilisation efficace de l'engrais par rapport à la conservation des sols et de l'eau, méthode qui s'est révélée favorable à la production et à la qualité des récoltes; par exemple, on a signalé qu'on obtenait un rendement nettement supérieur lorsqu'on semait en rangée à l'automne plutôt qu'à la volée au printemps. En outre, selon des études effectuées dans le centre-est de l'Alberta, les méthodes de culture qui ne supposent aucun labour accroissent considérablement la production durant les années de sécheresse sans y nuire les autres années. D'autres méthodes innovatrices et économiques favorisent la conservation : on peut, notamment, asperger la terre en jachère durant l'été en vue de protéger les récoltes durant l'hiver, louer l'équipement, utiliser seulement des herbes pour préparer la terre avant l'ensemencement, planter des arbres le long des clôtures et exploiter les terres en alternance pour permettre la rotation des cultures⁸.

La réduction de la production découlant de l'érosion du sol se traduit par des pertes économiques. Des études américaines sur le maïs et le blé ont révélé qu'une diminution de un pouce de la couche arable réduisait la production de 6 p. 100⁹. Une fois l'érosion du sol amorcée, elle progresse sans que rien ne puisse l'arrêter, tout comme une maladie fatale. Malheureusement, on peut facilement négliger sa progression. De plus, certains remèdes,

notamment la rotation des cultures, l'épandage d'engrais ou l'ensemencement de légumineuses, ne sont plus à la mode, ce qui les rend moins attrayants. M. MacEwan conseille aux agriculteurs de considérer la perte de sol comme étant tout aussi réelle qu'une dépense d'argent. Il souligne le fait que la terre représente l'immobilisation la plus importante de la plupart des agriculteurs. S'ils laissent la dégradation des sols réduire la valeur de ce bien, ils se privent eux-mêmes d'une chance de réaliser des profits aujourd'hui et lorsqu'ils prendront leur retraite. M. MacEwan incite fortement les agriculteurs des Prairies à laisser un peu de côté leurs préoccupations journalières et à penser à ce qu'ils voudraient faire de leur ferme d'ici 5, 10 ou 20 ans. La tentation de négliger la conservation des sols ne fait que reporter ce à quoi ils devront faire face tôt ou tard. M. MacEwan ne croit pas que les ressources appartiennent exclusivement à une seule génération. Selon lui, la bonne application de la technologie, des principes et de la gestion devrait pouvoir répondre non seulement au besoin immédiat de profits, mais aussi au besoin de gestion des terres pour les générations futures.

Les membres du Comité sont bien conscients que pour les agriculteurs la durabilité doit permettre la survie économique. Cela suppose sûrement la capacité de maintenir un niveau viable de productivité compte tenu des pressions qui pourraient provoquer son effondrement imminent, sinon immédiat. Comme l'affirme M. MacEwan, le conflit manifeste entre les objectifs économiques et environnementaux à court terme tend à se dissiper lorsqu'il s'agit de la survie des ressources naturelles. Lorsque la durabilité de l'agriculture représente la capacité de maintenir la productivité d'une entreprise, qu'il s'agisse d'un champ, d'une ferme ou d'une nation, en dépit des pressions ou des perturbations, l'équilibre entre la production et les objectifs environnementaux devient plus mince. Certaines pressions pourraient prendre la forme d'une salinité plus grande, de l'érosion, d'une dette, d'une sécheresse grave ou de l'arrivée de nouveaux animaux nuisibles. (On pourrait, par exemple, appliquer une solution durable à ce dernier problème : l'utilisation de pesticides, à condition qu'ils soient abordables et qu'on en fasse un usage sélectif)¹⁰.

M. MacEwan a soulevé une question très importante lorsqu'il a parlé de l'agriculture à long terme. La durabilité n'a de signification que si la société canadienne veut préserver l'avenir du secteur agricole. Les agriculteurs ont besoin de savoir ce que les Canadiens attendent d'eux et si oui ou non le peuple canadien considère qu'un élément de l'agriculture a une valeur intrinsèque et vaut la peine d'être préservé. La collectivité agricole doit également savoir ce vers quoi elle se dirige et avoir son mot à dire en ce qui concerne la nature réaliste ou non des attentes de la société. Comme l'a dit M^{me} Switzer-Howse, de Conservation des sols Canada, «il y a donc tout un secteur de la société qui n'a enregistré aucune augmentation réelle de ses revenus, mais à qui l'on confie un rôle de plus en plus important non seulement en matière de production alimentaire, mais aussi de protection environnementale... Actuellement, il n'y a aucune stabilité à long terme. Ils [les agriculteurs] n'ont aucune garantie quant à leur avenir.» (Fascicule 13:30, 5-11-1991).

Tant que nous ne définirons pas l'agriculture que nous souhaitons pour l'avenir, la signification d'«agriculture durable» continuera de susciter une polémique. Aux yeux des membres du Comité, l'agriculture est à la croisée des chemins, là où le vieux principe selon lequel, pour employer l'expression d'un député, il faut «cultiver, cultiver, cultiver» est démodé¹¹, mais où le débat sur son remplacement vient tout juste de s'ouvrir. Le débat doit être beaucoup plus large et s'étendre au-delà de la ferme, s'il doit nous aider à définir les

objectifs du système agro-alimentaire du Canada. Il doit mener à une politique nationale exprimant ce que l'agriculture est censée fournir au Canada et à laquelle tous les secteurs pourraient participer. M. Freeman McEwen, président de l'Institut agricole du Canada, a cité en exemple le débat qu'il y a eu dans les années 60 sur le système de santé (et la recherche d'un consensus par la commission royale) comme modèle de la manière de procéder pour que chacun comprenne ce qu'il en coûtera pour répondre aux attentes¹². Selon lui, il faudrait que l'avenir de l'agriculture soit débattu de semblable façon.

- 1. Le Comité recommande que l'agriculture durable soit reconnue comme étant une partie essentielle de la vie canadienne.**
- 2. Le Comité recommande que toute reconnaissance de la durabilité de l'agriculture comprenne la nécessité d'assurer la stabilité économique, sociale et environnementale des agriculteurs.**

Selon le FCA, cette vision à long terme est essentielle pour assurer la durabilité de l'agriculture durable. « Nous voulons parler essentiellement de la stabilité à long terme de l'industrie et du maintien d'une infrastructure rurale viable et d'un gouvernement rural efficace. » (Fascicule 16: 25-26, 1991)

Une stratégie à long terme toucherait les questions comme les avantages comparatifs, la sécurité alimentaire, les politiques agricoles, les politiques de développement rural, l'avenir des collectivités agricoles et de la ferme familiale, l'emploi à l'extérieur de la ferme, les activités à valeur ajoutée, la santé et la sécurité, etc. Elle comprendrait une politique nationale de conservation des sols, selon laquelle on définirait clairement les sols comme une ressource limitée qui doit être protégée. De cette façon, on considérerait la production alimentaire et la conservation des sols comme des questions d'importance nationale.

L'étude de cette stratégie peut fournir l'occasion de nous demander quel type d'agriculture nous voulons et quelle orientation on devrait lui donner. En tant que société, nous devons déterminer si ce que nous appelons l'agriculture est une manière de vivre ou simplement une entreprise ordinaire, si oui ou non on considère que la nourriture est essentielle à la vie ou si elle se résume à des denrées que l'on achète et que l'on vend, enfin, si elle ne peut être vue avec ses valeurs communautaires, à une valeur intrinsèque ou si elle ne vaut la peine de la préserver?

3.2 Le dialogue

Certaines des questions abordées ci-dessus ont été soulevées à l'occasion des audiences; certaines font partie des questions débattues au cours de l'examen majeur de politiques auxquelles on a fait allusion, et d'autres n'ont pas encore été abordées. Agriculture Canada a amorcé l'élargissement des consultations en vue de favoriser des méthodes de participation

Notes

1. Comité fédéral-provincial pour un environnement durable, *Rapport aux ministres de l'Agriculture*, Ottawa, 30 juin 1990, p. 11.
2. World Resources Institute, *The Global Assessment of Soil Degradation*. World Resources Institute, Baltimore, Maryland, April 1992. (publié en collaboration avec l'UNEP et l'UNDP).
3. Brown, Lester R. et coll., *State of the World, A Worldwatch Institute Report*, W.W. Norton & Company, New York, 1990, p. 44.
4. Thomas, Vernon G., «Sustainable Agriculture, Science and Ethics», dans *The Guelph Seminars on Sustainable Development*, S.G. Hilts et A.M. Fuller, éditeurs, École de planification rurale, Université de Guelph, Guelph, février et mars 1989, p. 47.
5. Giangrande, Carole, *Down to Earth, The Crisis in Canadian Farming*, House of Anansi Press, Toronto, 1985, p. 108.
6. Thomas, 1989, p. 47.
7. Alberta Pool, *Conservation 2000*, novembre 1990, p. 11.
8. Alberta Pool, *Conservation 2000*, numéro de 1991-1992, p. 9.
9. Brown, 1990, p. 61.
10. Conway, Gordon R. et Barbier, Edward B., *After The Green Revolution*, Earthscan Publications, London, 1990, p. 37.
11. Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture, *Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 9:26, 21-10-1991.
12. *Ibid.*, p. 7.

CHAPITRE TROIS

Vers une stratégie nationale

3.1 Vision à long terme

Ce besoin d'une vision à long terme de l'agriculture est souvent revenu dans les discussions. Certaines organisations agricoles, notamment la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), s'étaient attendues à ce que le processus continu d'examen des politiques fournisse un plan pour la structure, l'emploi et la formation des collectivités agricoles et rurales, ainsi qu'une notion de ce que constitue le développement agricole durable. Bien que la politique ait fourni certains principes directeurs, elle n'a pas fourni de plan concret quant à la vision générale de l'objectif à atteindre à un moment donné.

Selon la FCA, cette vision à long terme est indissociable d'une compréhension de l'agriculture durable. «Nous voulons parler essentiellement de la stabilité à long terme de l'industrie et du maintien d'une infrastructure rurale viable et d'un environnement sain.» (Fascicule 16:4, 26-11-1991).

Une stratégie à long terme toucherait les questions comme les avantages comparatifs, la sécurité alimentaire, les résultats attendus de l'exportation, le traitement des excédents, l'avenir des collectivités agricoles et de la ferme familiale, l'emploi à l'extérieur de la ferme, les activités à valeur ajoutée, la santé et la sécurité, etc. Elle comprendrait une politique nationale de conservation des sols, selon laquelle on définirait clairement les sols comme une ressource limitée qui doit être protégée¹. De cette façon, on considérerait la production alimentaire et la conservation des sols comme des questions d'importance nationale.

L'étude de la durabilité peut fournir l'occasion de nous demander quel type d'agriculture nous voulons et quelle orientation on devrait lui donner. En tant que société, nous devons déterminer si oui ou non l'agriculture est une manière de vivre ou simplement une entreprise ordinaire, si oui ou non on considère que la nourriture est essentielle à la vie ou si elle se résume à des denrées que l'on achète et que l'on vend, enfin, si oui ou non l'agriculture, avec ses valeurs communautaires, a une valeur intrinsèque ou s'il ne vaut pas la peine de la préserver².

3.2 Le dialogue

Certaines des questions énoncées ci-dessus ont été soulevées à l'occasion des audiences; certaines font partie des questions débattues au cours de l'examen majeur de politiques auxquelles on a fait allusion, et d'autres n'ont pas encore été abordées. Agriculture Canada a amorcé l'élargissement des consultations en vue de favoriser des méthodes de «partenariat»

qui permettront d'éviter les solutions simplistes. Toutefois, ces nouvelles méthodes de consultation sont toujours à l'état d'ébauche et sont sujettes à des décisions gouvernementales. De plus, il y a toujours lieu d'étendre le dialogue, particulièrement entre les intérêts des milieux rural et urbain. De nombreux participants aux discussions se sont dits préoccupés par les malentendus entre les deux.

Le Conseil des sciences a souligné l'importance d'intégrer les opinions divergentes. Au cours de ses travaux relatifs au transfert technologique favorable à l'agriculture durable, le Conseil a constaté que les consommateurs et les agriculteurs avaient plus de points communs qu'ils ne le croyaient au départ. Le consommateur a eu tendance à prendre pour acquis les aliments nutritifs bon marché; toutefois, la sécurité alimentaire, question qui fait l'objet d'un chaud débat, suscite maintenant un profond intérêt. Pour reprendre la remarque de M. Gilson, de l'Université du Manitoba, «on doit rappeler aux consommateurs que même s'ils soulèvent des questions légitimes quant à la sécurité alimentaire et à la santé... ils doivent se rappeler qu'ils font partie eux-mêmes du système et qu'ils doivent en assumer une partie des responsabilités aussi bien que des avantages. (Fascicule 18:29, 1-13-1991).

M. McEwen a exprimé une opinion semblable : «Après tout, les consommateurs ont des intérêts aussi importants dans l'agriculture que ceux qui travaillent dans ce secteur, étant donné qu'ils comptent sur elle pour faire vivre leurs familles. Ils en ont besoin pour s'assurer un approvisionnement en produits alimentaires sains et nutritifs.» (Fascicule 9:7, 21-10-1991).

M^{me} Switzer-Howse y est allée plus directement :

On ne peut séparer l'élément urbain de l'élément rural, puisqu'il n'y a aucune société postagricole. Sans la nourriture, nous n'aurions pas de collectivités urbaines. Sans des réserves alimentaires à prix raisonnable garanti, nous n'aurions pas les villes que nous avons. Nous n'aurions pas eu de développement industriel. Nous n'avons plus besoin d'une main-d'oeuvre importante dans le secteur agricole—ces travailleurs ont pu se diriger vers d'autres activités. Cela a été rendu possible grâce à la sécurité alimentaire, grâce au système agricole efficace dont nous avons disposé, grâce à nos ressources, aux sols et à l'eau. Nous les perdrons si nous détruisons nos sols et si nos eaux se dégradent. C'est un élément essentiel à notre cadre actuel. (Fascicule 3:42-43, 5-11-1991).

Les consommateurs ne sont pas nécessairement au courant des exigences monétaires et environnementales qu'ils imposent aux producteurs et pourraient être surpris de la réaction de ces derniers. Il faut donc entretenir un dialogue au sein de la société canadienne sur la valeur de la production alimentaire et sur le rôle que joue la société dans la survie de ce secteur, de façon à veiller à ce que tous comprennent le point de vue des autres.

3.3 Nourriture bon marché ou autosuffisance?

Les agriculteurs savent que le Canada est l'un des pays où l'on produit la nourriture la moins coûteuse et la plus saine au monde³; au Canada, on consacre seulement 10 p. 100 du revenu disponible moyen à la nourriture consommée à la maison, en comparaison de 15 à 20

p. 100 pour la plupart des pays occidentaux. Toutefois, la population urbaine n'apprécie pas nécessairement ces avantages. Les agriculteurs ont besoin qu'on leur dise : «En tant que Canadiens, nous sommes disposés à appuyer les agriculteurs qui produisent des aliments pour nous et, s'ils sont disposés à le faire, à les payer pour leurs efforts.» (Fascicule 1:48, 22-10-1991).

Par ailleurs, si nous sommes en faveur d'aliments à bas prix, sommes-nous prêts à assumer les conséquences d'une perte d'autosuffisance? Par exemple, on a laissé entendre que si nous ne pouvons produire certaines récoltes à un coût aussi faible qu'on peut le faire ailleurs, nous devrions cesser de les produire. Jusqu'à quel point sommes-nous invulnérables à l'interruption de notre approvisionnement alimentaire, si nous dépendons d'un marché mondial? Nous avons vu ce qui arrive lorsque le marché pétrolier est perturbé. Au sujet de notre dépendance des importations américaines, un participant a affirmé : «S'il gèle en Floride, la première chose que va faire le gouverneur, c'est fermer les frontières. Il ne voudra pas savoir si le Canada est à sa merci pour s'approvisionner en tel ou tel produit.» (Fascicule 13:31, 5-11-1991).

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada était autosuffisant au chapitre de la production de prunes, de pêches, d'abricots, de fraises et de poires. Le consommateur réclamant des produits frais à longueur d'année, en 1980, nous importions plus de la moitié de notre approvisionnement en pêches, près des trois quarts de notre approvisionnement en prunes et près de la moitié de nos réserves d'autres fruits de verger. Les produits alimentaires cultivés localement peuvent avoir meilleur goût, toutefois, leur prix et la culture saisonnière dont ils font l'objet ne peuvent pas toujours se comparer au coût moins élevé de la production annuelle d'autres pays⁴.

Les producteurs de fruits de la région du Niagara sont toujours aux prises avec ce problème. Les produits moins coûteux que l'on introduit sur le marché canadien compliquent de plus en plus la compétitivité des producteurs ontariens. Bon nombre de ces agriculteurs ne disposent pas des capitaux nécessaires pour exploiter leur terre et tentent d'en vendre une partie pour pouvoir continuer de cultiver le reste. Les prix de vente des terres agricoles ne peuvent soutenir la concurrence des prix du marché urbain. Par contre, le climat et les sols de la région du Niagara, surnommée «le verger du Canada» par l'un des participants aux discussions, conviennent on ne peut mieux à la culture de fruits tendres et ont, dans le passé, fourni aux consommateurs canadiens des produits alimentaires à prix raisonnables. Un tiers des terres de culture fruitière du Niagara a déjà été sacrifié à l'expansion urbaine; un autre tiers pourrait subir le même sort. Au niveau des autorités régionales, on propose une solution : établir une sorte de «servitude» de conservation, temporaire ou permanente, où l'on indemniserait l'agriculteur pour l'empêcher de céder ses terres au développement urbain⁵.

Il est évident que nous devons adopter une méthode innovatrice de ce genre, si nous voulons freiner la tendance actuelle. M^{me} Gratia Janes, présidente de la *Preservation of Agricultural Land Society*, a confirmé qu'en dépit de la sensibilisation du grand public aux qualités uniques de la région du Niagara, les gouvernements n'ont rien fait pour préserver les terres de culture fruitière. Le témoignage de M^{me} Janes prouve également que la sensibilisation, objectif que son groupe poursuit depuis 15 ans, ne suffit pas à préserver les meilleures terres agricoles.

Entre 1966 et 1986, nous avons sacrifié à l'expansion urbaine un peu plus de 300 000 hectares (750 000 acres) de terre, dont 58 p. 100 se composaient de terres arables de qualité supérieure. Afin de retirer une production équivalente de terres de qualité inférieure, il faudrait cultiver le double de leur superficie⁶.

Devrions-nous considérer la nourriture comme une nécessité qui exige un approvisionnement garanti ou simplement comme un bien ordinaire que l'on doit seulement produire dans les régions où c'est rentable. Il est vrai qu'un pays peut veiller à son approvisionnement alimentaire sans être totalement autosuffisant. Cependant, en dépendant trop des produits alimentaires d'exportation et d'importation, le Canada se rend vulnérable aux perturbations du marché international. L'importance que nous accordons en tant que société à la préservation des meilleures terres arables et à l'appui de ceux qui les cultivent en dit long sur la valeur que nous donnons à l'autosuffisance dans le secteur alimentaire. Selon le Comité, le secteur agricole devrait être en mesure de répondre à nos besoins alimentaires fondamentaux. Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans la réalisation de cet objectif. La section suivante concerne l'exportation.

3.4 L'exportation

Le nouvel ordre mondial des échanges commerciaux semble s'éloigner du protectionnisme et de l'autosuffisance alimentaire pour tendre vers un libre-échange mondial.

En raison de la position qu'occupe le Canada sur le marché international, notamment dans le secteur des céréales, les exportations agricoles se sont révélées le moteur de la croissance de l'industrie agricole moderne, sans toutefois y apporter la stabilité. Les primes accordées aux agriculteurs pour qu'ils puissent continuer d'affronter la concurrence sur les marchés mondiaux se sont aussi avérées coûteuses : elles se sont élevées à plus de trois milliards de dollars par année au cours des dernières années.

Nous incombe-t-il de nourrir la population du globe? Une politique en matière d'alimentation pourrait préciser que la nourriture est importante, tant pour le peuple qui la produit que pour les victimes de la faim dans d'autres pays.

Selon M. Lester Brown, président du *Worldwatch Institute*, la production céréalière mondiale a plus que doublé entre 1950 et 1984. Elle a toutefois ralenti depuis lors. Compte tenu des conséquences de la dégradation auxquelles il est fait allusion ci-dessus, il semble que nous soyons incapables de maintenir une production excédentaire⁹.

Étant donné qu'il faut nourrir 90 millions de personnes de plus chaque année, on peut s'attendre à ce que les principaux exportateurs de céréales, dont le Canada, contribuent à nourrir les victimes de la faim du monde entier. Pour M. Len Gustafson, secrétaire parlementaire du premier ministre, ce rôle pourrait offrir des possibilités au Canada : «ce que nous faisons très bien c'est produire des aliments» (Fascicule 13:41, 5-11-1991). Le pouvoir d'achat des pays du globe continuera vraisemblablement de poser un problème; cependant, nous disposons des ressources et des capacités pour réagir, une fois prouvé que le Canada pourrait retirer un avantage net.

919 Nous recherchons manifestement l'équilibre entre les exportations et les importations dans le secteur agricole qui assurera à l'industrie de la sécurité, du ressort et de la stabilité. Dans les secteurs des céréales et des viandes rouges, on espère que la ronde de l'Uruguay de l'Accord général sur les tarifs douaniers (GATT) permettra cet équilibre, que les prix grimperont et que les programmes de subvention et de soutien diminueront graduellement. Toutefois, un accent trop grand sur les exportations comporte un inconvénient. Le Canada tend à se spécialiser toujours davantage dans la production de récoltes destinées à l'exportation tout en manifestant une préférence de plus en plus marquée pour les aliments importés, qui sont devenus plus accessibles. On a montré qu'une spécialisation de la culture qui ne s'assortit pas des avantages de la rotation des récoltes—diversifiée, mais peut-être moins profitable—était moins durable du point de vue de l'environnement¹⁰. En fait, elle a causé une grande partie de l'érosion dans les Prairies. Pour déterminer si oui ou non une politique agricole axée sur la production intérieure est durable du point de vue de l'environnement, il faut étudier jusqu'à quel point la gestion des ressources naturelles est intégrée aux politiques de production. Selon le Comité, la politique en matière d'exportation ne devrait pas compromettre la capacité de notre pays d'amorcer le XXI^e siècle avec un secteur agricole national durable. La production de biens d'exportation devrait également être conforme à des principes d'agriculture durable. La structure de l'agriculture est essentielle à cette entreprise.

3.5 Structure future de l'agriculture et éthique de gestion

La ferme familiale et son avenir ont suscité des discussions sur la structure de l'agriculture. Ces discussions ont porté sur le rôle essentiel des communautés rurales et des familles de fermiers bien établies dans la recherche d'une agriculture durable. On nous a également dit que la survie d'un cadre agricole fondé sur une connaissance étroite de la terre faisait partie intégrante d'une gestion responsable. On a rappelé au Comité que les agriculteurs ont de longues journées de travail, qu'ils sont fiers de leur travail et qu'ils en prennent la responsabilité. On a signalé qu'une bonne récolte doit apporter une gratification aux agriculteurs; sinon, pourquoi accepteraient-ils de travailler si fort?

La FCA a souligné l'importance de la ferme familiale et signalé que 99 p. 100 des exploitations agricoles dénombrées au recensement de 1986 étaient des fermes familiales ou des fermes dirigées par une famille¹¹. Leur taille pourrait leur permettre de subvenir aux besoins d'une famille nombreuse; toutefois, de nos jours, il arrive plus souvent qu'elles permettent à peine de subvenir aux besoins d'une seule famille, dont certains membres se voient forcés d'aller chercher un revenu supplémentaire à l'extérieur.

L'un des témoins s'est opposé à l'idée que la ferme familiale ne puisse plus être rentable, étant donné les modifications qu'on avait dû apporter dans le secteur agricole au cours des dix dernières années afin de réduire les coûts¹². Selon un autre participant, la ferme familiale pourrait surmonter la concurrence des entreprises agricoles, puisqu'elle est prête à accepter une réduction de revenu pour préserver une manière de vivre. Ce participant était optimiste quant à la survie de la ferme familiale, du fait que l'agriculture se dirige vers la durabilité¹³.

Si l'agriculture durable exige un traitement plus soigné de la terre, le gestionnaire logique est donc sûrement celui qui espère transmettre la terre à la génération suivante. Si la raison d'être de la nourriture est de préserver la vie, on devrait certainement récompenser ses

producteurs primaires, qui mènent à bien cette fonction complexe à l'intention de la société. Dans le passé, on encourageait les producteurs à produire. Une bonne gestion ne devrait pas entraîner une diminution du revenu agricole. Maintenant que nous réalisons qu'il est absurde de mettre l'accent sur la production au détriment de nos ressources naturelles, on devrait aider les agriculteurs, du moins pendant la période de transition, à s'adapter aux nouvelles exigences d'une manière acceptable du point de vue de l'environnement. La diminution des coûts de production et l'augmentation de la productivité liées à l'assainissement des sols devraient éventuellement rendre l'agriculture plus rentable.

Le Comité appuie la mise au point de formules nouvelles visant à encourager les agriculteurs à adopter des systèmes de production durable adaptés à leur situation particulière. Jusqu'à maintenant, les indemnités liées à l'environnement ont surtout consisté à dédommager les agriculteurs pour les récoltes perdues. On pourrait aussi envisager de récompenser les bonnes pratiques de gestion. Par exemple, le Conseil des sciences a proposé que les agriculteurs soient rémunérés à l'aide d'une prime de fin de saison calculée en fonction de l'épaisseur de la couche arable et de ses concentrations de matières organiques et de polluants. L'amélioration des techniques permettant de mesurer l'épaisseur du sol devrait rendre possible une telle méthode d'encouragement. Selon le Comité, il s'agit d'une méthode de prime intéressante qu'il vaudrait la peine d'envisager.

3. Le Comité recommande au gouvernement fédéral de définir les objectifs nationaux à long terme d'un système agro-alimentaire durable.
4. Le Comité recommande au gouvernement fédéral de susciter au sein de la société canadienne un dialogue qui reconnaîtra la valeur intrinsèque de la production alimentaire et qui contribuera à la formulation d'une politique agricole à long terme.
5. Le Comité recommande que la sécurité de l'approvisionnement alimentaire national constitue l'un des objectifs de la stratégie alimentaire.
6. Le Comité recommande que la production de denrées destinées à l'exportation ne compromette pas la capacité du secteur agricole de répondre aux futurs besoins du pays en produits alimentaires de façon durable.
7. Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'offrir d'importantes primes d'encouragement aux agriculteurs afin de les aider à remplir leur rôle de bons intendants par l'adoption de pratiques efficaces et durables.

Notes CHAPITRE QUATRE

Le défi de la gestion

1. Fascicule 13:33, 5-11-1991.
2. Giandrande, Carole, «Agriculture and Sustainable Development», *The Guelph Seminars on Sustainable Development*, S.G. Hiltz et A.M. Fuller, éditeurs, École de planification rurale, Université de Guelph, Guelph, février et mars 1989, pp. 54-55.
3. Fascicule 16:24, 26-11-1991.
4. Giandrande, 1985, pp. 106-109.
5. Fascicule 22:24, 11-12-1991.
6. Anderson, D.W., Roppel, C.J. et Gray, R.M., *Sustainability in Canadian Agriculture*, Étude commandée par le Conseil des sciences du Canada, Université de la Saskatchewan, Saskatoon, août 1991, p. 36.
7. Giandrande, 1985, pp. 106-109.
8. Conseil des sciences du Canada, *C'est l'affaire de tout le monde*, présentations au Comité du Conseil des sciences sur l'agriculture durable, ministre des Approvisionnement et Services, Ottawa, 1991, p. 30.
9. Brown, 1990, p. 59.
10. Conway et Barbier, 1990, p. 84.
11. Fascicule 16:28, 26-11-1991.
12. *Ibid.*
13. Fascicule 9:28, 21-10-1991.
14. Conseil des sciences, 1991, p. 28.

CHAPITRE QUATRE

Le défi de la gestion

4.1 Le continuum de l'agriculture

Afin d'établir les composantes de l'agriculture durable, les membres du Comité ont entendu des témoignages sur divers types de systèmes d'exploitation agricole.

Fort de cinq années de recherche pratique dans la région semi-aride des Prairies, le professeur Rennie, anciennement affilié à l'Université de la Saskatchewan, a expliqué les modifications qu'il voudrait apporter pour rendre les terres actuellement incultes propices à l'agriculture durable¹. Les participants au projet de recherche dont il a cité le nom (*Innovative Acres*) ont découvert qu'il était possible de doubler la production, tout en régénérant les sols appauvris, à l'aide de méthodes de conservation de fine pointe. Selon M. Rennie, la plupart des agriculteurs s'entendent pour dire que le labour intensif traditionnel, particulièrement durant une année de friche, avait été une cause importante des graves dommages causés à leurs sols; à cause de cette pratique, la saisie des eaux de pluie de la fonte nivale au cours de l'année de friche² ont été très inefficaces.

Quelque 40 agriculteurs ont participé au projet décrit par le professeur Rennie. Chacun d'eux a établi son propre procédé, en respectant certaines directives générales pour cultiver les 80 acres alloués. Ce procédé devait exclure le labour intensif des terres en friche durant l'été, et toutes les activités de labour étaient réduites au minimum. La rotation des cultures touchait le blé de force roux de printemps, le blé dur, les gros grains, le lin, le colza, les lentilles et les pois. On a appliqué autant que possible les pratiques de gestion des restes de récolte. Chaque fois que c'était possible, on a eu recours au désherbage chimique, à la culture en bande alternante, au semis sur retour de céréales, à l'ensemencement précoce et à l'agencement direct³.

Les résultats ont confirmé l'importance d'une utilisation efficiente de l'eau et de l'engrais et de l'emploi judicieux d'herbicide. Le professeur Rennie a souligné que l'agriculture devrait être plus axée sur la technologie de pointe et les méthodes scientifiques. Il affirme que la durabilité résultera d'une application améliorée des technologies d'aujourd'hui et de demain⁴. Les capacités de gestion, la formation des agriculteurs de demain et l'adaptation aux préférences changeantes des consommateurs ont également une importance primordiale. Autrement dit, l'agriculture devrait devenir axée sur le consommateur plutôt que sur les habitudes.

Cette dernière affirmation est probablement un point de vue qu'un autre groupe d'agriculteurs pourrait adopter, étant donné que leurs entreprises visent aussi à répondre aux préférences des consommateurs. Toutefois, la comparaison s'arrête là. Ces agriculteurs

pratiquent la culture biologique sans recourir aux produits chimiques et aux techniques de production spécialisées, mais plutôt en harmonie avec les lois de la nature. Étant donné l'accent qu'on y met sur la santé et l'intégrité des ressources naturelles, les agriculteurs qui appliquent des méthodes organiques comparent souvent leur système d'exploitation agricole à l'agriculture durable. Cette comparaison suscite la consternation chez les agriculteurs qui appliquent des techniques de conservation «conventionnelles», lesquelles sont, à leurs yeux, des exemples aussi valables de durabilité.

4.2 Le caractère individuel de la gestion durable

Les membres du Comité ont appris que la durabilité comporte des aspects uniques pour chaque ferme. Il ne s'agit pas que d'un simple ensemble de techniques, mais d'une façon de considérer la ferme comme un système complet. La «technologie de pointe» et les méthodes «organiques» ne sont que deux de toute une série de méthodes agricoles qui a été exposée au Comité. La qualité de l'agriculture en est l'élément commun. L'intérêt réside dans la diversité des méthodes et la façon dont on les adapte à divers contextes économiques, géologiques et climatiques. Par exemple, l'absence de labour peut être souhaitable du point de vue de l'environnement sans toutefois être économiquement pratique, lorsqu'on ne peut contrôler la croissance des mauvaises herbes ou qu'on doit acheter de nouveaux équipements.

On doit adapter les pratiques agronomiques aux besoins individuels. Plus nous pourrons organiser les nouvelles technologies en tenant compte de ce fait, plus nous progresserons avec assurance vers la durabilité.

Dans son rapport, le Comité ne préconise aucune méthode de culture en particulier, mais il croit qu'il pourrait être utile d'en décrire quelques-unes de façon à illustrer la richesse d'information et l'ouverture d'esprit actuelles.

4.3 Exemples pratiques de techniques durables

Le Comité fédéral-provincial sur la durabilité environnementale de l'agriculture a énuméré onze actions susceptibles de favoriser une agriculture durable à long terme⁵: la réduction des terres en friche, la réduction du labour, l'intensification de la rotation des cultures, la conservation des restes de cultures, l'amélioration des coupe-vent de protection, l'amélioration de la gestion des eaux souterraines et de surface, l'élimination des terres érodables de la production, la mise au point de technologies permettant d'économiser l'énergie, la restauration des terres humides et l'appui de plans de conservation de l'environnement en milieu agricole. Par ailleurs, le rapport commandé par l'*Agency for International Development* des États-Unis contient la liste des méthodes suivantes : la culture intercalaire (culture simultanée de deux récoltes), la rotation des cultures, l'agroforesterie (culture intercalaire d'herbacées annuelles et d'arbustes ou d'arbres vivaces), l'agrosylviculture (culture intercalaire de foin et autres fourrages et d'arbres), l'épandage d'engrais verts (incorporation de légumineuses cultivées en vue d'injecter de l'azote pour la récolte suivante), le labour axé sur la conservation (consiste à planter directement la semence dans le sol avec un minimum de culture préparatoire), ainsi que le contrôle intégré des

animaux nuisibles (utilisation de toutes les techniques appropriées qui favorisent un meilleur contrôle naturel des animaux nuisibles et dépendance sélective face aux pesticides de façon à ne pas nuire aux ennemis naturels)⁶.

Il semble que les pratiques d'assolement facultatif et de labour ainsi que la diversification du paysage figurent parmi les priorités tant au Canada qu'aux États-Unis.

4.3.1 Rotation des récoltes

Les témoignages présentés au Comité ont confirmé une préférence croissante pour la rotation des cultures. On a donné l'exemple du maïs. M. Terry Daynard, président de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, a rappelé aux membres du Comité que le maïs représentait la seule culture indigène du Canada. Depuis sa timide apparition dans la production avant les années 60, le maïs, grâce à des hybrides améliorés, à un désherbage efficace et à une demande croissante, s'est révélé, durant les années 60, la principale culture de tout le Sud-Ouest de l'Ontario. La monoculture du maïs, avantageuse du point de vue économique, a remplacé les systèmes de culture mixtes fondés sur le bétail et diverses récoltes destinées à la vente. Les membres du Comité ont appris que lorsque les problèmes environnementaux se sont manifestés au début des années 80, les agriculteurs de l'Ontario ont commencé à abandonner la culture continue du maïs au profit d'une rotation des cultures. Aujourd'hui, les cultures en rotation sont habituellement le soja, le blé d'hiver, et soit le trèfle rouge, soit la luzerne⁷.

Selon M. Daynard et l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario, une diminution importante du labourage dans la production est une autre tendance dominante constatée au cours des dix dernières années. Une étude effectuée à l'université de Guelph a révélé que la réduction du labourage était plus importante que la rotation des cultures en ce qui concerne l'amélioration de la quantité de matière organique contenue dans le sol⁸. Un nombre croissant d'agriculteurs ontariens cultivent maintenant du maïs et d'autres cultures en appliquant des méthodes économiques de labourage.

4.3.2 Procédés culturels axés sur la conservation

Ce sont des cultivateurs du Manitoba ayant complètement éliminé leurs activités de labourage depuis une dizaine d'années qui ont fourni l'explication la plus détaillée de cette méthode de labourage. Leur organisation, la *Manitoba-North Dakota Zero Tillage Farmers Association*, se consacre à la préservation des sols pour les générations futures en favorisant un système de production agricole qui suppose une réduction considérable de l'érosion du sol et la production de matières organiques.

On peut planter le blé dans des tiges de lin et le soja dans des tiges de maïs. Les pois des champs et le colza sont d'autres semences typiques de la méthode de culture dont le labourage est exclu. On a constaté que cette méthode offrait certains avantages : la préservation de l'humidité du sol, l'élimination de l'érosion du sol, la conservation des matières organiques, la diversité de la faune, l'économie du combustible et l'accroissement

de la production. Plusieurs études confirment que le semis direct de blé, d'orge, de canola et de lin, particulièrement sur les sols brun foncé⁹, et une utilisation plus efficiente de fertilisants à l'azote améliorent la production.

Étant donné les avantages, notamment économiques, de cette pratique, le Comité a posé la question logique, question essentielle à la progression vers l'agriculture durable : pourquoi, étant donné les avantages qu'offre cette méthode, le semis direct ne représente-t-il pas plus que 1 ou 2 p. 100 des acres cultivés du Manitoba¹⁰?

On a affirmé aux membres du Comité qu'à l'origine on qualifiait d'excentriques les agriculteurs qui n'effectuaient aucun travail du sol, puisque, contrairement aux cultivateurs «consciencieux», ils ne labouraient pas les repousses à l'automne. Après l'engouement initial qu'a suscité cette méthode de 1978 à 1980, seuls les agriculteurs qui ont continué d'appliquer de bonnes pratiques agronomiques et pris le temps d'étendre de l'engrais sur les repousses ont persévéré à semer directement. Les équipements plus anciens n'étaient pas assez perfectionnés pour garantir la production constante de bonnes récoltes; en outre, l'herbicide au glyphosate, préféré des agriculteurs, se vendait très cher. Les fidèles qui ont persisté à semer directement ont compris le système et ont eu des expériences positives au début.

L'Ouest canadien est maintenant l'un des chefs de file de la fabrication d'équipement d'ensemencement spécialisé et modifié utilisé par les agriculteurs qui recourent au semis direct¹¹. Les connaissances concernant le fonctionnement du système se sont aussi améliorées, mais on pourrait profiter de plus de travaux de recherche et de développement pour rendre le système plus efficace, comme l'affirme M. David Rourke, membre du conseil d'administration de la *Zero Tillage Association*. M. Rourke a également souligné qu'il fallait améliorer l'éducation de façon à éviter les problèmes auxquels les novices sont susceptibles de se heurter. Il a convenu que le semis direct, qui suppose des récoltes continues et élimine les terres en jachère, ne conviendrait pas autant aux régions les plus arides des Prairies, notamment le triangle Palliser, à moins qu'une approche souple et équilibrée ne permette de l'adapter à l'humidité et aux autres conditions climatiques.

L'exposé de la *Manitoba-North Dakota Zero Tillage Farmers Association* s'est révélé particulièrement intéressant, étant donné la longue expérience de l'organisation et sa compréhension croissante des éléments qui influencent l'adoption de techniques durables. M. Rourke a bien résumé la question: «...nous devons intensifier nos efforts pour sensibiliser le grand public aux impératifs de l'agriculture viable. Nous devons favoriser une approche qui soit scientifique plutôt qu'émotive lorsqu'il s'agit de déterminer ce qui est bon ou mauvais pour notre environnement, et plus particulièrement, pour nous-mêmes, les cultivateurs, de même que pour tous les intervenants d'ailleurs.» (Fascicule 13:11, 5-11-1991).

4.3.3 L'approche graduelle

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan a signalé au Comité les tendances conflictuelles qui se manifestent dans le secteur agricole de la province¹². Comme M. Althouse, député de Mackenzie, l'a rappelé au Comité, la Saskatchewan, où l'on cultive 20 millions de ses 26 millions d'hectares (soit 50 millions

d'acres sur 65 millions) de terres arables, représente environ 42 p. 100 des terres cultivées du Canada. Même si la diversification gagne du terrain [la culture des lentilles et des pois, ainsi que d'autres récoltes particulières représente maintenant 486 000 hectares (ou 1,2 million d'acres)], la superficie des champs de blé de printemps augmente également. On a continué de défricher certains pâturages; de 1971 à 1991, environ 1,6 million d'hectares (4 millions d'acres) se sont ajoutés. La superficie des terres en jachère a diminué de 2 millions d'hectares (5 millions d'acres) au cours de la même période ce qui est une bonne chose du point de vue de l'agriculture durable; avec les 1,6 million d'hectares (4 millions d'acres) qui s'ajoutent, il y a donc un total de 3,6 millions d'hectares (9 millions d'acres) de nouvelles terres cultivées.

La Saskatchewan a utilisé diverses techniques dans sa conversion graduelle vers une agriculture durable. Ces techniques comportent notamment des incitatifs directs et des démonstrations visant à faire changer les techniques de gestion. Cette organisation a favorisé un retour à l'utilisation de coupe-vent protecteurs et la conversion de sols érodables fragiles en sols permanents. Dans le cadre de l'entente entre le Canada et la Saskatchewan sur la conservation des sols, un programme conjoint, le *Permanent Cover Program*, a permis d'ensemencer quelque 67 000 hectares (165 000 acres) avec un couvert permanent. On prévoit convertir 243 000 hectares (600 000 acres) de plus dans la région des Prairies à l'aide d'un financement fourni en avril 1991 par la «Third Line of Defence». Étant donné la situation économique actuelle, on constate que le dernier programme est plus lent à produire des résultats.

Selon M. Zilm, sous-ministre adjoint du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan, malgré les difficultés économiques que connaissent la plupart des agriculteurs de la Saskatchewan, le secteur agricole et d'autres groupes ont coopéré avec enthousiasme à la réalisation d'objectifs liés à la protection de l'environnement. M. Zilm affirme que même si les incitatifs financiers ont leur importance, les progrès réalisés ont été rendus possibles grâce à la volonté de collaborer et de réaliser des objectifs communs¹³.

4.3.4 Systèmes d'agriculture intégrés

Plusieurs témoins ont renseigné le Comité au sujet des avantages de l'intégration de l'élevage et de la culture. L'élevage ajoute une diversité économique aux activités de culture, car il rend les opérations agricoles moins vulnérables aux conditions climatiques et aux risques du marché. Le bétail encourage l'intégration du fourrage à un système de rotation de récoltes. Les terres de pâturage servent souvent d'habitat aux animaux sauvages. En résumé, on a appris au Comité que l'élevage était l'un des facteurs de la conversion à un système d'agriculture durable¹⁴.

La *Canadian Cattlemen's Association* (CCA) a signalé que l'industrie du boeuf constituait le secteur agricole unique le plus important au Canada. Elle représente des ventes annuelles d'un peu plus de 4 milliards de dollars. Avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 8 milliards de dollars, le secteur de la transformation des viandes est la troisième industrie manufacturière en importance, derrière l'automobile et les produits pétroliers. Les ruminants comme le bétail paissent surtout dans des champs qui ne se prêtent pas à la culture. Les terres qui contribuent à notre approvisionnement alimentaire s'en trouvent ainsi plus que

doublées. Le bétail transforme les matières que les êtres humains ne peuvent digérer en une protéine de qualité supérieure remplie d'éléments nutritifs. Les éleveurs de bétail ne sont pas d'accord avec ceux qui prétendent que les animaux disputent les céréales aux êtres humains; on nourrit surtout le bétail avec les céréales dures ou les céréales de qualité inférieure non comestibles pour les êtres humains. Le bétail a la capacité de transformer l'énergie solaire contenue dans le fourrage en énergie alimentaire : c'est là l'un des avantages les plus importants de l'élevage. Selon la CCA, le fourrage représente environ 80 à 85 p. 100 des éléments nutritifs requis pour produire une livre de boeuf¹⁵.

À l'université de Guelph, on étudie cet avantage du point de vue écologique; la rotation de récoltes d'herbes et de légumineuses fourragères constitue une façon de vérifier l'érosion du sol¹⁶. Entre 1921 et 1988, la production de fourrage en Ontario est passée de 2,8 millions d'hectares (7 millions d'acres) à 1,5 million (7,3 millions d'acres), à mesure qu'on accordait plus d'importance aux céréales et aux graines oléagineuses. Le professeur Buchanan-Smith, du département des Sciences agricoles, a convenu que les variations de la qualité du fourrage récolté et le rendement des animaux nourris avec ce fourrage avait contribué à ce déclin; M. Buchanan-Smith a attribué ces déficiences à un manque d'attention sur le plan de la recherche, que l'on corrige actuellement à l'université de Guelph. Selon lui, on peut obtenir un rendement très respectable du fourrage. En tant que nourriture, le fourrage ne peut se comparer aux céréales bon marché : c'est là que réside le problème. Selon l'un des participants, le fourrage ne pourrait devenir une solution économique que si on le considérait aussi comme une mesure de protection du milieu qui justifierait une prime particulière¹⁷. Bien entendu, les tendances du prix des céréales demeureraient également pertinentes.

4.4 Systèmes durables et gouvernement

Cette affirmation soulève une question intéressante, que l'on a portée à l'attention des membres du Comité à plusieurs reprises. Le fourrage ne fait pas partie du programme de sécurité récemment proposé par le gouvernement, le Régime d'assurance du revenu brut, communément appelé le RARB. On a proposé l'explication suivante : même si Agriculture Canada reconnaissait l'importance du fourrage dans la conservation, la réorientation de fonds et de ressources humaines vers de nouveaux secteurs se révèle une tâche complexe du point de vue administratif¹⁸. Les comités du RARB étudient actuellement les problèmes reliés à l'application du programme.

On a laissé entendre que l'expansion du RARB de façon à ce que l'assurance touche tous les produits de la ferme représenterait un pas dans la bonne direction; ainsi, les recettes agricoles totales seraient assurées, plutôt que le prix d'une denrée particulière. Cette mesure empêcherait le producteur de prévoir sa production future en fonction du rendement d'une seule denrée. Elle tendrait également à favoriser des récoltes plus diversifiées.

Selon M. McEwen, de l'Institut agricole du Canada, on devrait surveiller ce genre de changements de façon à garantir l'utilisation efficace de toute aide allouée à une terre particulière¹⁹. Il a laissé entendre que la collectivité agricole devrait déterminer et surveiller les composantes d'un système durable pour une terre particulière, ainsi que ceux qui devraient bénéficier de compensations.

4.5 Un plan agricole axé sur la conservation

On met déjà à l'essai ce type de méthode individualisée et axée sur l'autoévaluation dans plusieurs territoires. Chaque ferme a son propre micro-climat, et chaque cultivateur considère que sa situation est unique. En Alberta, on élabore actuellement des plans agricoles individuels en vue de préserver et de conserver les ressources pour les générations futures. Ces plans personnalisés supposent un examen de divers éléments, notamment des photographies aériennes, des cartes de sols et la rotation des cultures. Grâce aux conseils techniques fournis par la commission des services agricoles et des intervenants du gouvernement provincial, on peut évaluer tous les biens agricoles et élaborer un plan agricole individuel en affectant les ressources de façon à maximiser la production et la durabilité²⁰. Le financement provient de la *Canada-Alberta Soil Conservation Initiative*.

En Saskatchewan, on effectue la planification agricole sur place, en fonction de chaque champ que compte la ferme. Il s'agit d'un programme pilote qui s'insère dans le programme *Save Our Soils* et dans l'accord entre le Canada et la Saskatchewan sur la conservation des sols. Le programme vise à déterminer des façons abordables d'appliquer des plans de conservation des sols à chaque champ²¹.

Le Programme de gestion des terres de l'Ontario, dans le cadre duquel on fournit des primes pour l'adoption de pratiques agricoles favorables à la conservation, comporte également un plan agricole. Ce programme est administré et évalué par les agriculteurs. Encore une fois, le partage des renseignements et des conseils techniques fournis par la province pour l'élaboration d'inventaires des biens agricoles et de plans d'action constitue un élément clé. Le programme, qui se poursuivra jusqu'en 1994, est financé dans le cadre de l'entente entre le Canada et l'Ontario sur la conservation et le développement des sols et des eaux²².

Un plan de conservation des sols plaît beaucoup au Comité, car il met de l'avant le régime individualisé dont la plupart des producteurs ont besoin pour mettre un frein à la dégradation des sols et de l'eau sur leurs terres. Il fournirait également aux producteurs et à la collectivité agricole l'information fondamentale essentielle à l'établissement et à la surveillance d'objectifs réalistes, notamment en matière de conservation.

Les actions récentes de groupes agricoles eux-mêmes renforcent l'opinion du Comité : il ne s'agit pas d'un objectif irréaliste ni inadmissible²³. En janvier 1992, des membres de cinquante organisations agricoles de l'Ontario se sont prononcés en faveur de l'incorporation de plans agricoles à leur programme de protection de l'environnement. En tant qu'agriculteurs, ils se jugent les mieux placés pour encourager des activités agricoles propices à l'environnement. Les plans comporteraient de la documentation sur la qualité des terres arables, des engagements envers l'amélioration du terrain et de l'environnement à des endroits précis, des examens effectués par les pairs, l'échange de découvertes technologiques, ainsi que l'intégration des plans agricoles aux critères d'admissibilité de nouveaux programmes de protection de l'environnement en milieu agricole. Comme on le décrit ci-dessus, on applique déjà cette dernière mesure en Ontario et en Alberta. En fait, ces agriculteurs ont cité comme modèle le Programme de gestion des terres de l'Ontario²⁴.

Ce genre d'initiative à la base est très encourageant; d'après ce qu'en sait le Comité, ce sont celles qui ont le plus de chances de réussir. Il est intéressant de souligner que le financement fédéral peut aider considérablement les agriculteurs à s'adapter aux exigences changeantes de l'agriculture, comme on le précise dans le commentaire précédent. Le milieu agricole de l'avenir attendra du gouvernement non seulement des solutions positives et correctives, mais aussi une garantie qu'aucun obstacle ne viendra entraver les orientations souhaitables.

4.6 Observance intégrale

Si, comme on en a discuté dans la section précédente, la société canadienne convient que nous devrions avoir un approvisionnement alimentaire intérieur et durable, et si l'on considère qu'une aide au revenu est une partie essentielle de ce genre d'objectif, c'est aux gouvernements qu'il incombera de s'assurer que leurs programmes ne contribuent pas à la détérioration de l'environnement. L'observance intégrale constitue l'une des façons d'y parvenir; en vertu de ce concept mis de l'avant par la *Food Security Act* de 1985 aux États-Unis, on refusait d'accorder des subventions aux agriculteurs qui affectaient des terres humides ou des terrains très érodables à la production de récoltes.

L'observance intégrale signifie que les producteurs n'auront accès à certains programmes que s'ils se conforment à de bonnes pratiques agricoles. Cette condition ne doit pas forcément supposer une évaluation effectuée par des scientifiques ou des administrateurs : elle doit plutôt être effectuée par d'autres agriculteurs. M. McEwen a laissé entendre que la collectivité agricole était mieux placée pour appliquer ce genre de normes²⁵.

Au cours des audiences, on a appuyé le concept de l'observance intégrale dans certains contextes, notamment afin d'écarter les terres de piètre qualité des activités de production. C'est cette méthode d'application qui a suscité le plus de discussions. Évidemment, il est impératif que les programmes d'expansion, entre autres, entraînent une augmentation de la sensibilisation et de la compréhension. Dans la prochaine section du rapport, on étudiera les types de programmes d'appui et de personnel technique essentiels pour fournir des renseignements «d'usage facile» aux agriculteurs. Une information accessible accroîtra la sensibilisation aux avantages de la conservation et des pratiques durables. On a considéré que la planification préalable et l'éducation étaient primordiales pour paver la voie à l'adoption de nouvelles approches, notamment l'observance intégrale. De cette façon, la collectivité agricole saurait ce qu'on attend de la durabilité environnementale. Plusieurs participants se sont aussi demandé si la coopération ne valait pas mieux que la réglementation.

Selon M. Paul King, intervenant agricole du Comité de coordination des services agricoles de Camrose en Alberta, organisme qui tient compte des pratiques de gestion dans l'évaluation des demandes de remboursement présentées par les agriculteurs relativement à la perte de bétail attribuable à des prédateurs, un système coopératif d'observance intégrale a déjà montré des signes de succès. Les indemnités provinciales sont refusées dans les cas où les pratiques de gestion ont contribué à ces pertes²⁶. M. King a expliqué l'efficacité du programme en soulignant le fait que peu de demandes d'indemnisation récurrentes sont présentées lorsque les pratiques de gestion ne montrent aucune amélioration.

Les membres du Comité sont heureux de voir ce que la coopération permet d'accomplir. Ils veulent cependant aller plus loin. Certains groupes agricoles ont déjà proposé que des plans de conservation agricole soient exigés pour bénéficier des nouveaux programmes d'assistance. Ces plans fourniraient les données voulues pour évaluer dans quelle mesure les objectifs environnementaux sont atteints. Le Comité est en faveur d'imposer des critères d'admissibilité à tous les programmes de subvention. Comme on l'a souligné, les États-Unis refusent des subventions financières aux producteurs qui ne répondent pas à des critères particuliers en matière de protection de l'environnement.

4.7 Politiques et programmes existants

Ces mesures n'auront de sens que si le gouvernement rationalise les programmes existants afin de s'assurer qu'ils ne dérogent pas aux objectifs liés à la protection de l'environnement. Dans un rapport présenté aux ministres de l'Agriculture en novembre 1991, on établissait des lignes directrices pour réaliser cet objectif. Les critères proposés touchent l'examen des politiques et programmes existants, des principes d'évaluation de l'environnement, ainsi que des mécanismes de coordination des études environnementales. Ce plan constitue le premier pas vers la réalisation d'un engagement pris dans le cadre de l'examen des politiques agro-alimentaires, qui consiste à rendre les politiques et les programmes existants conformes à des principes valables concernant les sols et les eaux²⁷.

On a proposé que les nouveaux programmes «de filet de sécurité», le RARB et le CSRN (Compte de stabilisation du revenu net), soient les premiers à permettre l'application pratique de la méthodologie recommandée pour l'évaluation de l'environnement. La loi habilitante relative aux deux programmes exige que les évaluations du milieu soient effectuées dans un délai de deux ans après l'entrée en vigueur de l'entente fédérale-provinciale. Le RARB existe maintenant dans toutes les provinces, sauf Terre-Neuve. Le CSRN, pour sa part, vise toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve²⁸. Le comité national du RARB a participé à l'élaboration du processus d'examen de l'environnement. Il est plus logique d'intégrer des critères écologiques à un programme à l'étape de son élaboration; espérons que c'est ce que nous allons faire au Canada.

- 8. Le Comité recommande que les programmes fédéraux de soutien de l'agriculture n'aient aucun effet sur les marchés et la production.**
- 9. Le Comité recommande que les producteurs soient admissibles à une aide financière fédérale s'ils adoptent des pratiques écologiques s'inscrivant dans un plan agricole de protection de l'environnement approuvé.**
- 10. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral fixe un échéancier pour la conversion des politiques et des programmes agro-alimentaires existants en un système alimentaire durable du point de vue environnemental.**
- 11. Le Comité recommande que les critères relatifs à l'agriculture durable soient intégrés à toute politique et à tout programme agro-alimentaire futur.**

Notes

1. Fascicule 9:24, 23-10-1991.
2. Agriculture Canada et Alberta Agriculture, *Sowing the Seeds for Sustainable Agriculture*, procès-verbal du Travelling Symposium, vol. 1, du 11 au 16 février 1991, p. 5.
3. *Ibid.*, p. 7.
4. Fascicule 9:43, 23-10-1991.
5. Comité fédéral-provincial pour un environnement durable dans le secteur agricole (1990), p. 28.
6. Conway et Barbier, 1990, p. 41.
7. Fascicule 14:12, 6-11-1991.
8. Association des producteurs de maïs de l'Ontario, mémoire présenté au Comité permanent de l'agriculture, le 6 novembre 1991, p. 4.
9. Fascicule 13:10, 5-11-1991.
10. *Ibid.*, p. 13.
11. *Ibid.*, p. 6.
12. Fascicule 18:9, 4-12-1991.
13. *Ibid.*, p. 20.
14. Fascicule 12:8, 31-10-1991.
15. *Ibid.*
16. Fascicule 11:4, 22-10-1991.
17. Fascicule 11:8, 22-10-1991.
18. Fascicule 13:35, 5-11-1991.
19. Fascicule 9:16, 21-10-1991.
20. Fascicule 11:40, 22-10-1991.
21. Fascicule 18:8, 4-12-1991.
22. Fascicule 11:27, 22-10-1991.
23. Fédération de l'agriculture de l'Ontario, Fédération des cultivateurs chrétiens de l'Ontario, AGCare, Conseil de l'agriculture de l'Ontario, *Our Farm Environmental Agenda*, Guelph, janvier 1992, p. 24.

24. *Ibid.*, p. 25.

25. Fascicule 9:8, 21-10-1991.

26. Fascicule 11:42, 22-10-1991.

27. Agriculture Canada, *Construire des partenariats*, Going Together Publication, septembre-octobre 1991.

28. *Ibid.*

5.3 Cadre actuel du transfert technologique

Selon le Comité, le transfert de concepts émanant de laboratoires scientifiques aux activités d'exploitation de la ferme familiale représente la clé de la réussite d'une agriculture plus durable.

Notre pays a mis au point une structure perfectionnée pour la diffusion d'informations par la recherche. La Commission de coordination des services agricoles du Canada (CCSAC), qui constitue le mécanisme principal de la coordination des recherches agricoles au Canada, assure la surveillance d'un réseau complexe de plus de 400 comités responsables de domaines et de comités régionaux. Ce système de recherche s'est révélé très fructueux durant le développement de l'agriculture. Il a permis de repousser les frontières de la connaissance et a permis au Canada de demeurer parmi les chefs de file de la production canadienne et de l'élevage. Le système s'est attaché à résoudre des problèmes à des problèmes techniques spécialisés, que ce soit dans le secteur des céréales, des sols ou du bétail, c'est-à-dire qu'un problème donné, par exemple le manque d'efficacité de la production d'œufs, était abordé séparément de questions plus vagues. La CCSAC a effectué un travail remarquable de recensement de toutes ces recherches, qui ont été effectuées en grande partie par le gouvernement fédéral et les universités. Leurs résultats étaient souvent communiqués — souvent par l'entremise du personnel provincial travaillant en service-conseil — à l'agriculteur, que l'on considérait en quelque sorte comme le bénéficiaire passif de ce mécanisme.

Les membres du Comité ont été mal à l'aise par certains des problèmes qui posent ce genre de méthodes lorsqu'il est posé des questions au sujet de la réaction des agriculteurs aux systèmes intégrés d'élevage et de culture féodaux sur l'optimisation de l'élevage. Les universités universitaires à l'échelle du pays n'avaient pas eu le temps de rejoindre les agriculteurs autant qu'il l'aurait souhaité. Il n'était donc pas en mesure que les recherches effectuées dans les universités produisent des résultats applicables pour les agriculteurs locaux.

Les membres d'un groupe agricole, AGCARE (Agricultural Group Concerned About Resources and the Environment) croyaient que l'accroissement de la représentation des agriculteurs et des groupes d'usagers au sein des comités fédéraux et provinciaux pourrait donner davantage que les programmes de recherche axés sur les besoins de la collectivité agricole et du grand public. D'autres organisations provinciales existent de façon de fait. En outre, on note à l'heure qu'il est que, malgré les gains réalisés par le secteur des études par le gouvernement, les industries et les universités depuis 1974, un véritable dialogue dans les domaines fondamentaux, y compris les données relatives aux ressources naturelles. La coordination des efforts nationaux de poser un problème.

CHAPITRE CINQ

Information en vue de l'adaptation

5.1 Cadre actuel du transfert technologique

Selon le Comité, le transfert de concepts émanant de laboratoires scientifiques aux activités d'exploitation de la ferme familiale représente la clé de la réussite d'une agriculture plus durable.

Notre pays a mis au point une structure perfectionnée pour la diffusion d'informations sur la recherche. La Commission de coordination des services agricoles du Canada (CCSAC), qui constitue le mécanisme principal de la communication des recherches agricoles au Canada, assure la surveillance d'un réseau complexe de plus de 100 comités responsables de denrées et de comités régionaux¹. Ce système de recherche s'est révélé très fructueux durant le développement de l'agriculture : il a permis de repousser les frontières de la connaissance et a permis au Canada de demeurer parmi les chefs de file de la production céréalière et de l'élevage. Le système s'est attaché à trouver des solutions à des problèmes techniques spécialisés, que ce soit dans le secteur des récoltes, des sols ou du bétail, c'est-à-dire qu'un problème donné, par exemple le manque d'efficacité de la production d'oeufs, était abordé séparément de questions plus vastes². La CCSAC a effectué un travail remarquable de recensement de toutes ces recherches, qui ont été effectuées en grande partie par le gouvernement fédéral et les universités; leurs résultats étaient ensuite communiqués—souvent par l'entremise du personnel provincial offrant un service-conseil—à l'agriculteur, que l'on considérait en quelque sorte comme le bénéficiaire passif de ce mécanisme.

Les membres du Comité ont été mis au courant des problèmes que posent ce genre de méthodes lorsqu'ils ont posé des questions au sujet de la réaction des agriculteurs aux systèmes intégrés d'élevage et de culture fondés sur l'utilisation de fourrage³. Un chercheur universitaire a expliqué qu'il n'avait pas eu le temps de rejoindre les agriculteurs autant qu'il l'aurait souhaité. Il n'avait donc pas pu s'assurer que les recherches effectuées dans les universités produiraient des résultats applicables pour les agriculteurs locaux.

Les membres d'un groupe agricole, AGCare (*Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment*) croyaient que l'accroissement de la représentation des agriculteurs et des groupes d'utilisateurs au sein des comités fédéraux et provinciaux pourrait garantir davantage que les programmes de recherche soient axés sur les besoins de la collectivité agricole et du grand public⁴. D'autres ont qualifié le processus existant de lourd et de lent⁵. En outre, on nous a affirmé que, malgré les quelque 4 000 projets de recherche exécutés par le gouvernement, les industries et les universités depuis 1974, on constatait des lacunes dans les données fondamentales, y compris les données relatives aux ressources naturelles. La coordination des efforts continue de poser un problème⁶.

Le modèle traditionnel de recherche s'est révélé avantageux pour l'agriculteur, qui n'y a toutefois pas contribué. On pouvait concevoir et exécuter des projets sans tenir compte de la façon dont on pourrait les appliquer à une ferme particulière. Ce sont les conseillers provinciaux, les commissions agricoles, les organisations agricoles, les associations de producteurs agricoles et les agriculteurs eux-mêmes qui ont dû se débrouiller pour utiliser pertinemment toutes les informations scientifiques produites. Le Comité a entendu les commentaires d'un certain nombre de ces groupes et a fondé ses recommandations sur leur témoignage pratique et réfléchi.

5.2 Modèle de recherche révisé

Un nouvel ordre de priorité nous pousse à examiner de façon globale les relations entre la production et les systèmes de gestion des ressources. Il faut comprendre l'ensemble du système agricole, et personne n'est mieux placé pour le faire que la collectivité agricole elle-même. Ce message a été transmis très clairement, quoique chaque intervenant l'ait formulé à sa façon, aux membres du Comité. «Donnez à l'agriculteur l'outil dont il a besoin pour diriger sa ferme.» (Fascicule 9:30, 21-10-1991). Des connaissances applicables et des conseillers avisés représentent des outils importants. Cela suppose que la technologie est disponible dans des trousseaux «d'usage facile» et que l'on a des agriculteurs ou des voisins innovateurs qui ont mis à l'essai certaines des nouvelles techniques. On a affirmé au Comité que c'était à d'autres agriculteurs que les agriculteurs faisaient le plus confiance.

Selon le modèle révisé, «les discussions entre agriculteurs» ne sont pas qu'un simple échange d'idées. Cela suppose également l'établissement d'ordres de priorité et l'élaboration de nouvelles méthodes qui permettent de remonter jusqu'aux laboratoires et qui aident à perfectionner la recherche agricole. Comme la terre elle-même, la pratique de l'agriculture est transmise de génération en génération, du vieil agriculteur au jeune cultivateur et d'un voisin à l'autre. Cette information relative à la culture propre à chaque terre sert de mémoire d'entreprise pour une région particulière et ne peut pas nécessairement être transmise au comté voisin. Lorsqu'on considère une ferme comme un système de ressources et de produits, ce genre de connaissances devient inestimable. Un système d'information technologique où les agriculteurs tirent profit de technologies qui renforcent ce système de communication et leur permettent de contrôler leur vie est beaucoup moins susceptible de susciter la méfiance qu'un décret scientifique quelconque imposé de l'extérieur. Les agriculteurs sont les mieux placés pour modifier et améliorer les technologies à la lumière de leur propre expérience pratique. Le bon sens nous dirait qu'aucune technologie n'a beaucoup de chance de réussir si elle suppose que l'on traite l'agriculteur comme le dernier maillon d'une chaîne hiérarchique servant à la transmission des connaissances. L'un des participants aux discussions a souligné que «la technologie doit être offerte en tenant compte de la situation de chaque agriculteur. Nous pensons avoir atteint ce but grâce à la démarche individuelle par laquelle nous demandons à l'agriculteur de venir voir comment la technique fonctionne et de la mettre à l'essai avant de l'adopter.» (Fascicule 11:42, 22-10-1991).

Le Comité a entendu des témoignages sur plusieurs programmes dans lesquels on applique des méthodes et des outils qui prouvent les possibilités de ce réseau moins officiel d'échange de technologies. Le Comité a été fort heureux de voir que l'un de ces programmes

recevra une certaine extension dans le cadre du Plan vert. Ces programmes sont particulièrement impressionnants, étant donné les méthodes coopératives qu'ils comportent et leur capacité d'être adaptés et améliorés au fur et à mesure de leur application. Au fur et à mesure de leur évolution, ils ont également confirmé qu'il était nécessaire d'adopter des approches à long terme. Les membres du Comité se sont dits d'avis qu'il serait utile de les décrire davantage en tant qu'exemples pratiques de ce qu'ils considèrent comme étant une avenue de recherche prometteuse.

5.3 Le transfert technologique en évolution

Les témoignages sur des pratiques nouvelles ont encouragé le Comité. Ils ont confirmé la conviction du Comité selon laquelle, même dans une conjoncture économique difficile, les agriculteurs utiliseront de plein gré les meilleures pratiques si l'on peut en prouver les avantages. Les programmes qui seront décrits en fournissent la preuve.

5.3.1 Le programme *Save Our Soils* de la Saskatchewan

L'accord entre le Canada et la Saskatchewan sur la conservation des sols est un programme technologique clé auquel participe le gouvernement fédéral. On y applique deux méthodes d'exécution légèrement différentes de concert avec le service provincial⁷. Les services techniques et de communication visés par l'accord ont été confiés en sous-traitance à un groupe de producteurs, la *Saskatchewan Soil Conservation Association*.

Le programme *Save Our Soils* est réalisé par l'entremise de 43 conseils de district, dont chacun compte un technicien de la conservation des sols engagé pour administrer un programme de mesures directes d'encouragement pour les agriculteurs. Le programme, appliqué pendant deux saisons de culture, a touché 3 100 producteurs et 61 000 hectares (150 000 acres). Dans le cadre du programme *Save Our Soils* de la Saskatchewan, on a planté 3,5 millions d'arbres qui servent de coupe-vent sur une distance de 56 000 km (3 500 milles). La participation des producteurs à l'exécution du programme les a sensibilisés et intéressés à la planification de la conservation des sols. Dans son mémoire, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan a souligné qu'il importait de surveiller les transferts technologiques⁸. Ainsi, on peut mettre en lumière les résultats des pratiques de conservation, encourager leur adoption ou définir les secteurs où il faut accroître la recherche.

5.3.2 Perfectionnement de l'équipement

Les représentants de la Saskatchewan ont également décrit le rôle que jouent les agriculteurs dans l'élaboration et l'adaptation de la technologie en vue de conserver les sols. On a cité l'exemple de l'ensemenceur aérien Conserva-Pak, qui permet de fertiliser et de semer en même temps. Mis au point par M. Jim Halford, agriculteur d'Indian Head, en Saskatchewan, cet appareil est fabriqué à Indian Head et influence déjà la façon dont on prépare les sols⁹. La *Manitoba-North Dakota Zero Tillage Farmers Association* en a déjà reconnu l'utilité dans son système de semis direct¹⁰.

On a soulevé la question de l'amélioration de l'équipement au cours d'un certain nombre d'audiences. Bien qu'une grande partie de l'équipement agricole, particulièrement dans les Prairies, doive maintenant être remplacée ou améliorée, les faibles revenus actuels rendent impossible toute démarche en ce sens. Plusieurs témoins ont souligné l'importance de démonstrations et d'essais à faible coût de la machinerie spécialisée exigée par bon nombre des nouvelles technologies. Étant donné les restrictions économiques actuelles, bien des agriculteurs ne peuvent se procurer l'équipement agricole très spécialisé. En Alberta, les commissions des services agricoles fournissent parfois de l'aide en achetant certains appareils plus récents. M. Paul King a affirmé au Comité que la commission du comté de Camrose, dont il fait partie, a prêté ou loué de l'équipement bon marché pour permettre aux producteurs de le mettre eux-mêmes à l'essai sans devoir effectuer d'investissement initial¹¹. En Ontario, dans le cadre du Programme de gestion des terres, on fournit de l'équipement pour des terres réservées à la recherche. À l'origine, on disposait même de fonds pour aider les agriculteurs à acheter leur propre équipement¹². Selon le Comité, il s'agit de l'un des secteurs du transfert technologique où des méthodes innovatrices seront essentielles. L'accès conjoint à des appareils coûteux, la propriété conjointe ou la formation particulière d'un travailleur affecté à la tâche donnée sont toutes des possibilités qu'il faudra peut-être étudier. Les agriculteurs ont toujours eu recours à des voisins ou des spécialistes pour effectuer certains travaux; on pourrait peut-être encourager cette pratique pour faire des économies.

5.3.3 Programme d'amélioration des milieux terrestre et aquatique de l'Ontario

Le Programme d'amélioration des milieux terrestre et aquatique (PAMTA) a été amorcé en 1986 à titre d'accord fédéral-provincial quinquennal pour améliorer la qualité des sols et de l'eau dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Le programme de 30 millions de dollars visait à réduire la quantité de phosphore contenu dans le bassin du lac Érié résultant des eaux de ruissellement des terres cultivées et à améliorer la productivité agricole par la réduction de la dégradation des sols et de l'eau. Ce double objectif, c'est-à-dire rationaliser la production et améliorer l'environnement, présente un intérêt particulier pour le Comité, puisqu'il s'agit du fondement même de l'agriculture durable.

En vertu de l'entente entre le Canada et les États-Unis sur la qualité des eaux, on doit réduire le contenu en phosphore du bassin du lac Érié de 2 000 tonnes par année. Le PAMTA est doté d'un vaste mandat qui suppose une aide technique, de la recherche et des primes pour aider le Canada à réaliser une réduction de 300 tonnes par année, dont 200 tonnes proviennent des terres arables, et 100 tonnes, des industries et des municipalités. La province est responsable de l'exécution des travaux et doit fournir des conseils à l'échelle régionale par l'entremise d'équipes de spécialistes, d'ateliers et de projets de démonstration¹³. Ce programme global de conservation comprend un certain nombre d'initiatives du gouvernement de l'Ontario concernant les sols et les eaux, y compris écarter de la production les sols érodables fragiles et promouvoir le labour axé sur la conservation¹⁴. En janvier 1992, on a donné de l'ampleur au programme dans le cadre du Plan vert du gouvernement fédéral en matière d'agriculture.

L'un des principaux rôles du gouvernement fédéral dans le PAMTA consiste à élaborer et à évaluer la technologie transférée aux agriculteurs dans la région. L'évaluation s'effectue dans le cadre d'un sous-programme appelé DET (Développement et évaluation de la technologie), lequel peut servir de modèle à l'élaboration future des composantes du transfert technologique et de la recherche à l'appui de systèmes agricoles durables. Le DET vise à amorcer des recherches en vue d'élaborer, d'adapter et d'évaluer des technologies susceptibles d'être appliquées par les agriculteurs en vue de réaliser les objectifs du PAMTA¹⁵. Un cabinet de consultation privé administre le DET pour le compte d'Agriculture Canada, qui fournit à son tour une orientation scientifique à la recherche et coordonne les objectifs du PAMTA et les activités ministérielles. Le DET comporte un comité consultatif technique par l'intermédiaire duquel la collectivité agricole, les universités, le secteur privé et le gouvernement participent au processus. On considère le DET comme un modèle permettant de combler le fossé entre la recherche et la pratique. En dépit de tentatives visant à faire participer les agriculteurs à la planification des recherches et à l'expérimentation pratique, outre les innovateurs, les cultivateurs ont été relativement peu nombreux à participer au DET. Un système d'appui informatisé prometteur a permis aux agriculteurs de simuler les caractéristiques uniques de leur exploitation et d'étudier des méthodes de rechange; toutefois, on avait épuisé les fonds affectés au système avant de pouvoir tester complètement son utilité. Les participants ont tiré un certain nombre de leçons précieuses du programme DET quant aux complexités du transfert technologique et à la nécessité de disposer d'un délai suffisant pour produire des résultats.

La collecte et l'entreposage de l'information constituent une autre fonction importante du PAMTA¹⁶. Un centre a été mis sur pied à cette fin en 1989; il sert de source de renseignement sur la conservation des sols. Le bureau d'information sur la conservation des milieux terrestre et aquatique est administré par l'Université de Guelph, ce qui lui permet de bénéficier de sources de renseignements et de ressources et lui confère une crédibilité et une neutralité certaines. Le Bureau produit un bulletin, *InfoSOURCE*, qui est distribué aux deux mois à 8 000 agriculteurs, assure la liaison avec des agriculteurs innovateurs et favorise l'établissement de liens étroits dans le secteur de la recherche pour permettre la collecte de renseignements objectifs, dont un inventaire de recherches courantes; il tient également une base de données libre-service (ENVIRO.DOC), dont l'utilisation est gratuite et qui contient des renseignements scientifiques publiés sur des questions relatives aux sols et aux eaux, ainsi que d'autres outils de référence; enfin, il collabore avec d'autres organismes qui s'occupent de conservation des sols. On a affirmé aux membres du Comité que la mise en place de ce bureau financé par le gouvernement fédéral avait constitué une démarche très positive pour les agriculteurs et leurs conseillers, étant donné qu'il met à leur disposition des ressources d'information qui les aidera à innover¹⁷.

Le programme fédéral comporte également un centre de démonstration pratique, où on peut évaluer les technologies existantes et élaborer de nouvelles méthodes de conservation. Une démonstration pilote permet d'étudier comment l'adoption de pratiques exhaustives de conservation des sols et des eaux influe sur la qualité de l'eau et de comparer les résultats avec la situation courante.

Une approche pratique caractérise le projet Tillage 2000. Il s'agit d'un projet de recherche et de démonstration lancé en 1985 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) en collaboration avec l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario et l'Université de Guelph. Ce projet PAMTA consiste à examiner les conséquences de pratiques parallèles de labour et de rotation des récoltes dans quelque 35 exploitations agricoles de l'ensemble de la province sur une période de cinq ans et à les comparer aux résultats du labour conventionnel en rangées. Le projet visait à mettre au point des systèmes agricoles favorisant la conservation pour des zones climatiques, des exploitations agricoles et des types de sols précis, à partir de renseignements relatifs à des terrains ayant la dimension d'un champ. On étudiait les terrains du point de vue des courbes de croissance, de la fertilité des sols, de la production et de l'investissement économique. On a ensuite analysé et distribué les résultats du projet, qui seront incorporés aux données recueillies sur le rendement des récoltes et les propriétés du sol dans le bassin du lac Érié. Le programme s'est élargi avec le temps et a fourni de nouveaux renseignements sur l'érosion causée par le labour, la perte de sols, le remplacement de l'azote et les nouvelles mesures de contrôle des mauvaises herbes. Le programme a permis la mise en place d'une importante base de données sur les systèmes de labour et leur application aux sols ontariens, qui serviront de modèle aux programmes de labour de l'an 2000¹⁸. Les résultats du projet devraient permettre aux agriculteurs d'optimiser la productivité et de réduire au minimum la dégradation des sols. Le programme a permis en outre la participation d'agriculteurs innovateurs qui ont transmis leurs connaissances spécialisées à l'occasion de visites et de rencontres¹⁹. Leur engagement, ajouté à l'attrait de ce genre de programme, a joué un rôle important dans la réussite du PAMTA.

5.3.4 Programme de gestion des terres

Contrairement aux programmes de subventions précédents, au moment de la conception du Programme de gestion des terres de l'Ontario, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario a demandé à une organisation locale de cultivateurs, l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario, de l'exécuter. Le programme de trois ans doté d'un budget de 40 millions de dollars offrait des primes pour l'adoption de techniques agricoles axées sur la protection de l'environnement. Il s'attachait à des pratiques susceptibles d'améliorer la structure du sol et d'en réduire l'érosion. Des comités de gestion des terres, composés de quatre ou cinq cultivateurs responsables d'examiner et de recommander des projets en vue de leur financement, étaient en place dans chaque comté. C'est la réaction à la formation offerte dans divers secteurs, notamment l'équipement de conservation, qui s'est révélée la moins fructueuse du programme, peut-être parce que les cours tendaient à répéter la matière déjà enseignée. La partie subventions du programme s'est révélée une si grande réussite qu'on l'a intégrée en 1990 à l'accord entre le gouvernement fédéral et l'Ontario sur les sols et l'eau. Cette intégration a permis d'allouer 38 millions de dollars répartis sur quatre ans à l'application de plans approuvés pour la promotion, l'enseignement et la démonstration de technologies. Les fonds du programme sont pratiquement absorbés dans leur totalité par les 5 000 candidats, qui comptent pour environ 10 p. 100 de la collectivité agricole de l'Ontario²⁰. Le traitement des déchets animaux et chimiques constitue une composante supplémentaire du programme révisé. On fournit

également de l'aide financière à des entreprises en participation chargées d'évaluer les technologies de conservation et de promouvoir la sensibilisation. Le fait qu'on ait fortement insisté sur la planification agricole axée sur la conservation ne semble pas s'être révélé néfaste, peut-être parce que cette mesure offre une prime qui compense les coûts immédiats de l'adoption de la technologie de conservation.

5.3.5 L'initiative Conservation 2000 de l'Alberta

En Alberta, le programme Conservation 2000 est la concrétisation d'une initiative parallèle du secteur privé mise de l'avant par l'*Alberta Pool* en juin 1989²¹. Des clubs locaux de Conservation 2000 regroupant des agriculteurs préoccupés par la question étudient les problèmes et les solutions ayant trait à la protection des sols. Il s'agit d'un programme de 10 ans financé par des organismes privés par l'entremise d'une fondation composée de l'*Alberta Pool* et de quatre entreprises membres qui fournissent un soutien financier et technique. Les entreprises qui financent le projet sont DuPont Canada Inc., Monsanto Canada Inc., AT&T et Western Co-operative Fertilizers Ltd. La fondation parraine des colloques, des séances de formation en leadership, des publications, des visites, ainsi que du matériel promotionnel. On offre des réponses réalistes qui ont fait leurs preuves en région à des questions concernant la modification des pratiques agricoles, ainsi que des renseignements et des conseils particuliers provenant des secteurs de l'industrie et de la recherche et du personnel offrant un service-conseil. Ces quelque 22 clubs de l'Alberta ont suscité l'intérêt des agriculteurs pour des techniques de conservation des sols applicables aux conditions locales. C'est là un des résultats les plus importants.

5.4 Mesures d'encouragement et obstacles

Ces programmes semblent avoir des aspects communs qui les rendent particulièrement utiles et acceptables aux yeux de la collectivité agricole. Les agriculteurs participent activement à la prise de décisions et à l'évaluation de l'efficacité des mesures de conservation. Cette forme de surveillance par les pairs semble être beaucoup plus acceptable que la réglementation gouvernementale; bien qu'il s'agisse de renseignements spécialisés, ils sont facilement accessibles et sont présentés de façon à faciliter l'usage par les agriculteurs. Des conseillers s'efforcent le plus possible de fournir des conseils individuels assortis de méthodes et de solutions applicables à une ferme particulière. Le processus d'apprentissage comporte souvent des recherches sur place ou de la recherche et de la démonstration. Un PAMTA qui aurait fourni aux agriculteurs les capacités informatiques de simuler leur propre exploitation agricole et d'effectuer des choix en matière de conservation aurait pu se révéler un excellent outil de transfert technologique; toutefois, étant donné le manque de financement à long terme, on n'a pu prouver l'efficacité de ce programme. Une perspective à court terme semble nuire à de nombreuses démarches initiales qui pourraient se révéler innovatrices.

Les subventions gouvernementales devraient donc s'échelonner sur une période assez longue pour permettre une mise à l'essai et une adaptation lentes, étant donné qu'un programme met parfois jusqu'à trois ans à devenir fonctionnel. C'est souvent après l'entrée

en jeu des innovateurs que le programme commence à perdre de son efficacité²². La surveillance est donc importante puisqu'on peut devoir adapter le programme à des exigences environnementales ou administratives particulières et veiller à ce que le programme rejoigne ceux qui en ont le plus besoin. Bien que le financement soit important, l'engagement et l'intérêt semblent avoir autant d'importance. Les tournées, les visites, les démonstrations et les ateliers contribuent tous à sensibiliser, à susciter un intérêt constant et à accroître les compétences qui permettront aux agriculteurs de mieux évaluer l'utilité à long terme de mesures de conservation correctives.

De l'avis du Comité, l'importance de la participation du gouvernement fédéral au financement, aux conseils scientifiques, à l'élaboration et à l'évaluation de la technologie, ainsi qu'à la diffusion et à la communication de l'information constitue l'un des éléments les plus encourageants de cette revue des programmes.

Depuis la fin des années 80, les accords entre le fédéral et les provinces ont permis de coordonner les efforts du gouvernement fédéral et ceux des provinces dans le secteur des sols et des eaux. Le Programme national de conservation des sols échelonné sur trois ans et doté d'un budget de 150 millions de dollars est le premier programme important financé dans le cadre de ces accords. Il a contribué à bon nombre des projets cités dans le présent rapport, notamment le *Permanent Cover Program*, et des programmes d'aide technique sur place et d'aide provinciale. Les membres du Comité croient qu'il est primordial de ne pas perdre notre élan et de continuer de fournir ce genre d'aide financière innovatrice aux programmes existants et expérimentaux, qui aideront à diversifier le secteur agricole. Le Comité considère qu'un programme continu est un moyen plus approprié de fournir une aide fédérale à long terme que le financement d'urgence de la «Third Line of Defence», qui a permis de relancer le programme *Permanent Cover* en avril 1991.

Le financement pourrait également être fourni par le Plan vert de six ans axé sur l'agriculture durable du point de vue de l'environnement, annoncé par le ministre de l'Agriculture, M. Bill McKnight, en février 1992. Dans le cadre de ce plan, on doit consacrer 128 millions de dollars à des projets conjoints entre le fédéral et les provinces et 22 millions de dollars à des questions nationales; la plus grande partie de ces sommes sera allouée à un système amélioré de réglementation des pesticides. On débloquent également 20 millions de dollars afin d'aider le secteur agricole à freiner l'augmentation des gaz de serre. L'injection de fonds permettra au programme innovateur SWEEP d'obtenir des données pendant une autre année; toutefois, les limites temporelles qu'on lui impose signifient que dans six ans on pourrait de nouveau devoir obtenir des fonds pour terminer les travaux inachevés.

Selon le Comité, le financement gouvernemental devra demeurer important si nous voulons continuer de progresser vers la durabilité que notre étude nous a permis d'entrevoir. Le financement privé devient plus manifeste; toutefois, le financement de départ fourni par le gouvernement de façon à encourager la participation du secteur privé demeurera important, tout comme le financement gouvernemental fondamental. Les groupes de producteurs et d'autres groupes du secteur privé commencent à offrir des programmes qui répondent aux besoins de la clientèle dont ils font partie; en outre, leur participation est beaucoup plus susceptible de faciliter l'adoption de nouvelles méthodes de production. La conversion à l'agriculture durable pourrait vouloir dire qu'on devra apprendre à agir autrement que nous

ne le faisons auparavant, qu'on devra adopter de nouvelles attitudes et faire appel à de nouvelles compétences. Il faut offrir aux agriculteurs davantage de programmes qui leur garantissent l'accès aux technologies, à la formation et à l'aide financière dont ils ont besoin pour s'orienter vers l'agriculture durable.

Le gouvernement fédéral jouera toujours un rôle essentiel dans l'apport de connaissances scientifiques spécialisées, la coordination de la contribution de tous les participants, ainsi que la surveillance de la transition vers la durabilité. Ce rôle semble compléter celui des gouvernements provinciaux, qui est axé sur la sensibilisation, les conseils techniques et les primes afin d'assurer le succès des programmes.

Le rôle de coordination du gouvernement fédéral deviendra plus important que jamais, étant donné que le réseau de recherche non officiel que comporte le nouveau modèle comprend de plus en plus de recherches pratiques. Le réseau s'élargira tandis que nous tenterons en même temps d'appliquer des méthodes de recherche plus intégrées. Le Comité considère qu'un vérificateur indépendant doit être responsable de surveiller les progrès de la recherche vers la durabilité, compte tenu de la complexité de ce nouveau modèle de transfert technologique.

12. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral accorde la priorité à l'application d'une approche intégrée de la recherche et du développement agricoles.
13. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral collabore, dans le cadre d'un partenariat, avec d'autres gouvernements, les universités, l'industrie et les producteurs pour faire en sorte que cette approche intégrée de la recherche et du développement agricoles soit effectivement adoptée.
14. Le Comité recommande qu'à tous les niveaux décisionnels les producteurs participent davantage à l'élaboration des politiques, des programmes et des technologies susceptibles de les toucher.
15. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada augmente la déduction pour amortissement afin d'aider les agriculteurs à acheter l'outillage de conservation approuvé.
16. Le Comité recommande que le financement à long terme fourni dans le cadre du Programme national de conservation des sols soit maintenu afin que les progrès déjà réalisés grâce à des programmes comme le *Permanent Cover Program* se poursuivent.
17. Le Comité recommande que le financement du Plan vert s'inspire des leçons pratiques tirées de programmes fructueux qui fournissent déjà de la technologie à la collectivité agricole.

18. Le Comité recommande qu'une des priorités du Plan vert dans le secteur agricole soit d'accroître les connaissances techniques des personnes ressources et des agriculteurs.
19. Le Comité recommande que le Parlement confie à un vérificateur indépendant le mandat de surveiller la progression de l'agriculture canadienne vers la durabilité.

Notes

CHAPITRE SIX

Conclusion

1. McEwen, F.L. et Milligan, L.P., An Analysis of the Canadian Research and Development System for Agriculture/Food, Étude commandée par le Conseil des sciences du Canada, Université de Guelph, 1991, pp. 5-8.
2. Thomas, 1989, p. 50.
3. Fascicule 11:16, 22-10-1991.
4. Fascicule 14:7, 6-11-1991.
5. Conseil canadien de la recherche en matière d'agriculture, *Partnerships : A Focus on Technology*, procès-verbal de la conférence, Montréal, 4 et 5 juin 1991, p. 72.
6. *Ibid.*, pp. 61-62.
7. Fascicule 18:8, 4-12-1991.
8. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan, mémoire présenté au Comité permanent de l'agriculture, le 15 septembre 1991, p. 11.
9. Fascicule 13:6, 5-11-1991.
10. Fascicule 18:6, 4-12-1991.
11. Fascicule 11:40, 22-10-1991.
12. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, direction de la gestion des ressources, centre de l'agriculture de Guelph, brochure Gestion des terres II, imprimeur de la Reine pour l'Ontario, Guelph, 1990, p. 6.
13. Fascicule 11:24, 6-11-1991.
14. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, rapport annuel pour l'exercice financier 1987-1988, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, Toronto, 1988, p. 18.
15. Fletcher, Bob, *Ecological Services for Planning*, «Technology Transfer, Research and Sustainable Farming», ateliers sur l'adoption de pratiques plus durables dans le secteur agro-alimentaire, Ottawa, les 14 et 15 janvier 1992, p. 2.
16. Université de Guelph, PAMTA, Soil and Water Conservation Information Bureau, brochure, Guelph, 1989.
17. Fascicule 22:20, 11-12-1991.
18. Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, université de Guelph, Tillage 2000 Brochure, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1987.
19. Fascicule 11:25, 22-10-1991.
20. Fascicule 22:16, 11-12-1991.
21. Alberta Wheat Pool, *Conservation 2000 Fact Sheet*, ateliers sur l'adoption de pratiques plus durables dans le secteur agroalimentaire, Ottawa, les 14 et 15 janvier 1992.
22. Fascicule 11:30, 22-10-1991.

CHAPITRE SIX

Conclusion

Il est très évident que nous avons déjà amorcé la transition vers une agriculture plus durable. Les membres du Comité ont constaté l'existence de nombreux signes positifs de cette transition; ils en ont partagé un bon nombre avec les lecteurs. L'adaptation des pratiques actuelles pourrait comporter des risques énormes. Cette préoccupation est sûrement reliée en partie aux coûts que suppose la mise à l'essai de nouvelles techniques. Si les agriculteurs obtenaient une certaine assurance que ces techniques se révéleraient avantageuses, on serait moins réticent à les adopter. C'est pourquoi les programmes comme la PAMTA, où on rationalise la production et les objectifs environnementaux, sont si importants. Des programmes comme Tillage 2000 de l'Ontario, qui comportent des ressources humaines adéquates, des démonstrations et une modélisation, aident à prouver de façon pratique ce qui est faisable pour l'agriculteur avant que ce dernier n'apporte des changements qui, s'ils sont mal choisis, pourraient se révéler coûteux.

À cause de l'expérience acquise à l'occasion des changements précédents, on peut se demander si l'introduction d'une nouvelle technologie aura des répercussions imprévues sur d'autres aspects de la gestion. On pourrait également être loyal envers les méthodes traditionnelles de culture appliquées par nos pères et nos grands-pères et avoir le sentiment que ces connaissances transmises d'une génération à l'autre — nous avons déjà discuté de leur importance — sont supérieures à l'éducation formelle. D'après tous les témoignages entendus, les membres du Comité croient que la sagesse transmise de génération en génération et les connaissances scientifiques ont un rôle à jouer dans l'étude globale de la ferme et dans la conception de méthodes agricoles qui garantissent sa survie au XXI^e siècle.

Les membres du Comité sont convaincus que «vouloir, c'est pouvoir». Ils considèrent qu'il y a lieu d'être optimiste. Le gouvernement et le secteur privé sont de plus en plus sensibilisés à ce que coûte la dégradation de l'environnement. D'accord, nous définissons encore les problèmes; toutefois, nous amorçons des programmes et des systèmes correctifs qui commencent à changer les choses. Il est important que le gouvernement fournisse une direction, qui peut se traduire de façon particulièrement efficace par des incitatifs innovateurs en vue de réorienter l'agriculture. Nous avons vu que ces incitatifs peuvent signifier une approche graduelle, qui exige toutefois un engagement ferme. Des politiques contradictoires ne transmettent pas un message d'engagement. Elles ne font qu'empêcher le progrès.

On pourrait commencer par formuler une politique nationale qui établirait l'importance de l'alimentation, puis on évaluerait toutes les politiques et tous les programmes existants de façon à vérifier leur uniformité. L'examen actuel du secteur agricole est un début; cependant, les membres du Comité se demandent si cet examen permet d'étudier la place de l'agriculture dans l'économie nationale.

Les membres du Comité savent qu'ils ont probablement posé plus de questions qu'ils n'ont offert de solutions; cependant, comme toujours, ils ont l'intention de poursuivre le dialogue au sein de la collectivité agricole comme à l'extérieur. Ils félicitent tous les intervenants dévoués qui doivent veiller au fonctionnement de l'approche intégrée proposée, que ce soit les agriculteurs dans les champs, les chercheurs dans leur laboratoire ou les conseillers techniques en tournée.

BIBLIOGRAPHIE

- Agriculture Canada, *Partenaires pour la croissance*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 1989.
- Agriculture Canada et ministère de l'Agriculture de l'Alberta, *Sowing the Seeds for Sustainable Agriculture*, vols. 2 et 2, délibérations du colloque itinérant, 11 au 16 février 1991.
- Agriculture Canada, Direction de la recherche, *Canadian Agricultural Research and Technology Transfer, Planning for the Future*, résumé et parties 1 à 3. Documents de travail. Ottawa, le 31 juillet 1987.
- Agriculture Canada, Direction de la recherche, *Progress in Research*, vol. 11, 1990.
- Anderson, D.W., Roppel, C.J. et R.M. Gray, *Sustainability in Canadian Agriculture*, Étude commandée par le Conseil des sciences du Canada, Université de la Saskatchewan, Saskatoon, août 1991.
- Brown, Lester R., *The Changing World Food Prospect: The Nineties and Beyond*, document du Worldwatch Institute, octobre 1988.
- Brown, Lester R. et coll., *State of the World*, rapport du Worldwatch Institute, W.W. Norton & Company, New York, 1990.
- Conseil de recherches agricoles du Canada, *Partnerships: A Focus on Technology*, actes de la conférence, Montréal, 4 et 5 juin 1991.
- Carroll, C. Ronald, Vandermeer, John H. et Peter Rosset, *Agroecology*, McGraw-Hill Publishing Company, New York, 1990.
- Conway, Gordon R. et Edward B. Barbier, *After The Green Revolution*, Earthscan Publications, Londres, 1990.
- Crosson, Pierre R., *The Cropland Crisis, Myth or Reality?* The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1982.
- Durning, Alan B. et Holly B. Brough, *Taking Stock: Animal Farming and the Environment*, document du Worldwatch Institute, juillet 1991.
- Faeth, Paul et coll., *Paying the Farm Bill: U.S. Agricultural Policy and the Transition to Sustainable Agriculture*, World Resources Institute, 1991.
- Fairbairn, Garry Lawrence, *Will the Bounty End? The Uncertain Future of Canada's Food Supply*, Western Producer Prairie Books, Saskatoon, 1984.
- Federal-Provincial Agriculture Committee on Environmental Sustainability, *Report to Ministers of Agriculture*, Ottawa, 30 juin 1990.

Francis, Charles A., Butler, Cornelia Flora et Larry D. King, éditeurs, *Sustainable Agriculture in Temperate Zones*, John Wiley & Sons, New York, 1990.

Giangrande, Carole, *Down to Earth, The Crisis in Canadian Farming*, House of Anansi Press, Toronto, 1985.

Gliessman, Stephen R., éditeur, *Agroecology, Reaching the Ecological Basis for Sustainable Agriculture*, Springer-Verlag, New York, 1990.

In Search of Soil Conservation Strategies in Canada, actes de la conférence, D.W. Anderson, éditeur, du 1^{er} au 3 avril 1986, Institut agricole du Canada, Ottawa, 1987.

McEwen, F.L. et L.P. Milligan, *An Analysis of the Canadian Research and Development System for Agriculture/Food*, Étude commandée par le Conseil des sciences du Canada, Université de Guelph, 1991.

Ontario Federation of Agriculture, Fédération des cultivateurs chrétiens de l'Ontario, AGCare, Ontario Farm Council, *Our Farm Environmental Agenda*, Guelph, janvier 1992.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, rapport annuel, année financière 1987-1988, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, Toronto, 1988.

Organisation de coopération et de développement économique, *Politiques agricoles et environnementales, possibilités d'intégration*, OCDE, Paris, 1989.

Conseil des sciences du Canada, *It's Everybody's Business*, mémoires présentés au Committee on Sustainable Agriculture, ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1991.

Statistique Canada, recensement—Agriculture, *Canada*, n° de catalogue 96-102, ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, décembre 1989.

Statistique Canada, recensement—Agriculture, *Socio-Economic Characteristics of the Farm Population*, n° de catalogue 96-114, ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, décembre 1989.

Université de Guelph, School of Rural Planning and Development, *The Guelph Seminars on Sustainable Development*, S.G. Hilts et A.M. Fuller, éditeurs, Guelph, février et mars 1989.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Oxford University Press, Oxford, 1987.

Wojcik, Jan, *The Arguments of Agriculture, A Casebook in Contemporary Agricultural Controversy*, Purdue University Press, West Lafayette, Indiana, 1989.

Annexe A

Liste des témoins

Particuliers ou organisations	Date	Fascicule
L'AGRICULTURE DURABLE		
<i>Agricultural Groups Concerned about Resources and the Environment (AGCare)</i>	6 novembre 1991	14
Bill Allison, vice-président; Ken Hough, secrétaire et conseiller technique.		
Agriculture Canada	8 octobre 1991	7
Avrim Lazar, directeur général, Bureau de l'environnement durable, Direction générale des politiques; Steve Henderson, chef, Analyse de politiques et de programmes, Bureau de l'environnement durable, Direction générale des politiques; Laure Benzing-Purdie, coordonnatrice de la recherche (environnement), Direction générale de la recherche; Janet Ferguson, directrice générale, Stratégie Planification, Direction générale de la recherche.		
<i>Alberta Agricultural Service Board</i>	22 octobre 1991	11
Paul King, conseiller agricole.		
Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario	11 décembre 1991	22
Maurice Martin, président; Elwin Vince, premier vice-président; Harold Fudy, gérant des programmes.		
Association des producteurs de maïs de l'Ontario	6 novembre 1991	14
Terry Daynard, vice-président exécutif.		

Particuliers ou organisations	Date	Fascicule
<i>Canadian Cattlemen's Association</i>	31 octobre 1991	12
Jim Magee, coprésident Comité sur l'environnement et le soin des animaux;		
Jim Caldwell, directeur général adjoint et directeur, Affaires gouvernementales;		
Peggy Strankman, coordonnatrice, Environnement;		
Mary Dean, directrice, Relations publiques.		
<i>Canadian Organic Growers Inc.</i>	5 décembre 1991	19
Anne Macey, membre du bureau.		
<i>Canadian Organic Producers Marketing Cooperative Ltd.</i>	5 décembre 1991	20
Robbie Wotherspoon, président;		
Elmer Laird, vice-président et directeur des communications.		
<i>Canadian Organic Unity Project</i>	5 décembre 1991	19
Bryan Johnson, directeur de projet.		
<i>Collège Macdonald, Université McGill</i>	5 décembre 1991	19
Stuart Hill, directeur, Projets agricoles écologiques;		
Jacques Nault, agronome.		
<i>Conseil des sciences du Canada</i>	4 décembre 1991	18
Janet Halliwell, présidente;		
Clay Gilson, président, Projet sur l'agriculture viable;		
William Smith, conseiller scientifique et chargé de projet.		
<i>Conservation des sols Canada</i>	5 novembre 1991	13
Karen Switzer-Howse, directrice exécutive;		
Ron Halstead, directeur et secrétaire-trésorier.		

Particuliers ou organisations	Date	Fascicule
Fédération canadienne de l'agriculture Ralph Jespersen, président; Sally Rutherford, directrice exécutive; Andreas Dolberg, analyste des ressources.	26 novembre 1991	16
Institut agricole du Canada Freeman McEwen, président.	21 octobre 1991	9
Institut canadien des engrais Bob Whitelaw, président du conseil, directeur exécutif, Agrico Canada Ltd.; Henry Neutens, président du Comité de l'environnement; vice-président, <i>Kent County Fertilizers Ltd.</i> ; Jim Beaton, président, <i>Potash and Phosphates Institute of Canada</i> ; Bud Kushnir, premier vice-président, vice-président, Opérations, <i>Sherritt Gordon Ltd.</i> ; Jim Brown, directeur-gérant.	12 décembre 1991	23
Institut canadien pour la protection des cultures Allan Jones, vice-président, Affaires de l'environnement, Rhône-Poulenc Canada Inc.; Cam Davreux, vice-président, I.C.P.C.; Wendy Rose, gérante, communications.	28 novembre 1991	17
Manitoba-North Dakota Zero Tillage Farmers' Association Garth Butcher, ancien président; David Rourke, membre du conseil d'administration.	5 novembre 1991	13
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario Brent Kennedy, spécialiste de la gestion des ressources.	22 octobre 1991	11

Particuliers ou organisations	Date	Fascicule
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan Henry Zilm, sous-ministre adjoint; Martin Wrubleski, directeur, Direction du génie agricole.	4 décembre 1991	18
Prairie Pools Inc. Brian Saunderson, directeur de <i>Manitoba Pool Elevators</i> ; Wallace Winter, président du comité du seigle de la Saskatchewan; Dale McKeague, analyste des politiques, <i>Manitoba Pool Elevators</i> .	26 novembre 1991	16
Organic Crop Improvement Association International (Canada) Cy Ross, membre; Don Blakney, directeur.	5 décembre 1991	20
Preservation of Agricultural Lands Society Gracia Janes, présidente; John Bacher, président de Friends of Foodland.	11 décembre 1991	22
Réseau canadien des agricultrices Rennie Feddema, trésorière.	6 novembre 1991	14
Resource Efficient Agricultural Production Canada Roger Samson, président.	21 octobre 1991	10
Soil and Water Conservation Society, Alberta Chapter Richard Johnson, président sortant.	12 décembre 1991	23
Syndicat national des cultivateurs Perry Pearce, membre du conseil d'administration national; Hartmut Haidn, membre du conseil d'administration national; Rick Munroe, membre; Cory Ollikka, président pour la jeunesse.	28 novembre 1991	17

Particuliers ou organisations	Date	Fascicule
Université Brock Hugh Gayler, professeur adjoint, Département de géographie.	21 octobre 1991	10
Université de Guelph Jock Buchanan-Smith, professeur, Département de zootechnie et d'aviculture.	22 octobre 1991	11
Université de la Saskatchewan Don Rennie, doyen émérite; Donald Acton, professeur, Science des sols	21 octobre 1991	9

Titre de la conférence	Date de la conférence	Page	Université hôte
Conférence internationale sur l'écologie	1991	10	Université Brock
Conférence internationale sur l'écologie	1991	11	Université de la Saskatchewan
Conférence internationale sur l'écologie	1991	14	Université de la Saskatchewan
Conférence internationale sur l'écologie	1991	17	Université de la Saskatchewan
Conférence internationale sur l'écologie	1991	20	Université de la Saskatchewan
Conférence internationale sur l'écologie	1991	23	Université de la Saskatchewan
Conférence internationale sur l'écologie	1991	22	Université de la Saskatchewan
Conférence internationale sur l'écologie	1991	14	Université de la Saskatchewan
Conférence internationale sur l'écologie	1991	10	Université de la Saskatchewan
Conférence internationale sur l'écologie	1991	23	Université de la Saskatchewan
Conférence internationale sur l'écologie	1991	17	Université de la Saskatchewan

Annexe B

Liste des mémoires

Particuliers ou Organisations

L'AGRICULTURE DURABLE

AGCare (Agricultural Groups Concerned about Resources and the Environment)

Association des producteurs de maïs de l'Ontario

Buchanan-Smith, Jock (professeur, Département de zootechnie et d'aviculture,
Université de Guelph)

Canadian Cattlemen's Association

Canadian Farm Animal Care Trust

Canadian Federation of Biological Societies

Canadian Organic Growers Inc.

Canadian Organic Producers Marketing Cooperative Ltd

Canadian Organic Unity Project

Commission ontarienne de commercialisation du blé

Conseil de canola du Canada

Conseil des sciences du Canada

Fédération d'agriculture biologique du Québec

Gayler, Hugh (professeur adjoint, Département de géographie, Université Brock)

Hall-Beyer, Bart (agronome)

Hill, Stuart (directeur, *Ecological Agriculture Projects*)

Institut agricole du Canada

Institut canadien des engrais

Institut canadien de la santé animale

Institut canadien pour la protection des cultures

King, Paul (conseiller agricole, *Alberta Agricultural Service Board*)

La Fédération canadienne de l'agriculture

Lapointe, Richard (à titre individuel)

Manitoba–North Dakota Zero Tillage Farmers' Association

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan

Ministre de l'Agriculture du Manitoba

Monsanto Canada Inc.

Munroe, Rick (à titre individuel)

Office canadien de commercialisation du dindon

Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair

Olsen, Mary (à titre individuel)

Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association

Organic Crop Improvement Association

Peace River Organic Producers Association

Prairie Pools Inc.

Preservation of Agricultural Lands Society

Rempel, Sharon (à titre individuel)

Réseau canadien des agricultrices

Samson, Roger (président, *Resource Efficient Agricultural Production Canada*)

Saskatchewan Research Council

Saskatchewan Water Corporation

Soil Conservation Canada

Syndicat national des cultivateurs

Tylucki, Ted (à titre individuel)

Union des producteurs agricoles

Université de Guelph, Ontario Agricultural College

Western Stock Growers' Association

réponse du gouvernement

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer
port au plus tard cent cinquante (150) jours suivant sa
présentation.
Des exemplaires des Procès-verbaux et témoignages du Comité (folios n^{os} 7, 9, 10,
11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23 et 38 comprenant le présent rapport) sont en outre
dépôtés.

Respectueusement soumis,

Le président,

HARRY BERGHTWELL

Demande de réponse du gouvernement

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale au présent Rapport au plus tard cent cinquante (150) jours suivant sa présentation.

Des exemplaires des Procès-verbaux et témoignages du Comité (*fascicules n^{os} 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23 et 38 comprenant le présent rapport*) sont en outre déposés.

Respectueusement soumis,

Le président,

HARRY BRIGHTWELL.

LE JEUDI 9 AVRIL 1992

(40)

Le Comité permanent de l'agriculture se réunit à huis clos à 11 h 43, dans la suite 306 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Harry Brightwell (président).

Membres du Comité présents: Vic Atihouse, Harry Brightwell, Ken Hughes, Gabriel Larrivée, Jos McGuire, Ken Moustath, Bob Porter, Lyle Vanclief.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sonya Dekers, coordonnatrice de recherche.

Le Comité commence l'étude de son projet de rapport sur l'agriculture viable (*voir les Procès-verbaux et témoignages des mardi 8 octobre 1991, fascicule no 7*).

À 12 h 08, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Demande de réponse du gouvernement

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport au plus tard cent cinquante (150) jours suivant sa présentation.

Des exemplaires des Process-Verbaux et témoignages du Comité (fiches n° 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23 et 28 concernant le présent rapport) sont en outre déposés.

Respectueusement soumis,

Le président,

HARRY BRIGHTWELL

Procès-verbaux

LE MARDI 7 AVRIL 1992

(39)

[Traduction]

Le Comité permanent de l'agriculture se réunit à huis clos à 15 h 43, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Len Gustafson, John Harvard, Al Horning, Ken Hughes, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Joe McGuire, Ken Monteith, Bob Porter, Lyle Vanclief.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche.

Le Comité commence l'étude de son projet de rapport sur l'agriculture viable (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 8 octobre 1991, fascicule no 7*).

À 17 h 27, le Comité suspend l'étude du projet de rapport.

Le Comité discute alors de différents aspects de ses travaux futurs.

À 17 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 9 AVRIL 1992

(40)

Le Comité permanent de l'agriculture se réunit à huis clos à 15 h 43, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Vic Althouse, Harry Brightwell, Ken Hughes, Gabriel Larrivée, Joe McGuire, Ken Monteith, Bob Porter, Lyle Vanclief.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche.

Le Comité poursuit l'étude de son projet de rapport sur l'agriculture viable (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 8 octobre 1991, fascicule no 7*).

À 17 h 08, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 5 MAI 1992

(42)

Le Comité permanent de l'agriculture se réunit à huis clos à 10 h 11, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, John Harvard, Rod Laporte, Joe McGuire, Bob Porter, Lyle Vanclief.

Membres suppléants présents: Girve Fretz remplace Len Gustafson; Lee Richardson remplace Ken Hughes.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche.

Le Comité poursuit l'étude de son projet de rapport sur l'agriculture viable (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 8 octobre 1991, fascicule no 7*).

Sur motion de Lyle Vanclief, il est convenu,—Que le projet de rapport, modifié, soit adopté (Deuxième rapport à la Chambre) et que le président le présente à la Chambre dès qu'il sera imprimé.

Sur motion de Bob Porter, il est convenu,—Qu'en application de l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale d'ici 150 jours.

Sur motion de John Harvard, il est convenu,—Que l'attachée de recherche et la greffière soient autorisées à apporter au rapport les changements jugés nécessaires à la rédaction et à la typographie, sans en altérer le fond.

Sur motion de Maurice Foster, il est convenu,—Que le Comité obtienne la permission de tenir une conférence de presse à l'occasion de la présentation du rapport à la Chambre.

Sur motion de John Harvard, il est convenu,—Que la greffière soit autorisée à retenir les services d'un réviseur pour revoir le rapport sur l'agriculture viable, le montant total ne devant pas dépasser 2 250 \$.

Sur motion de John Harvard, il est convenu,—Qu'en outre des 550 exemplaires du rapport imprimés par la Chambre, le Comité en fasse imprimer 1 500 en supplément.

À 11 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité
Carmen DePape



